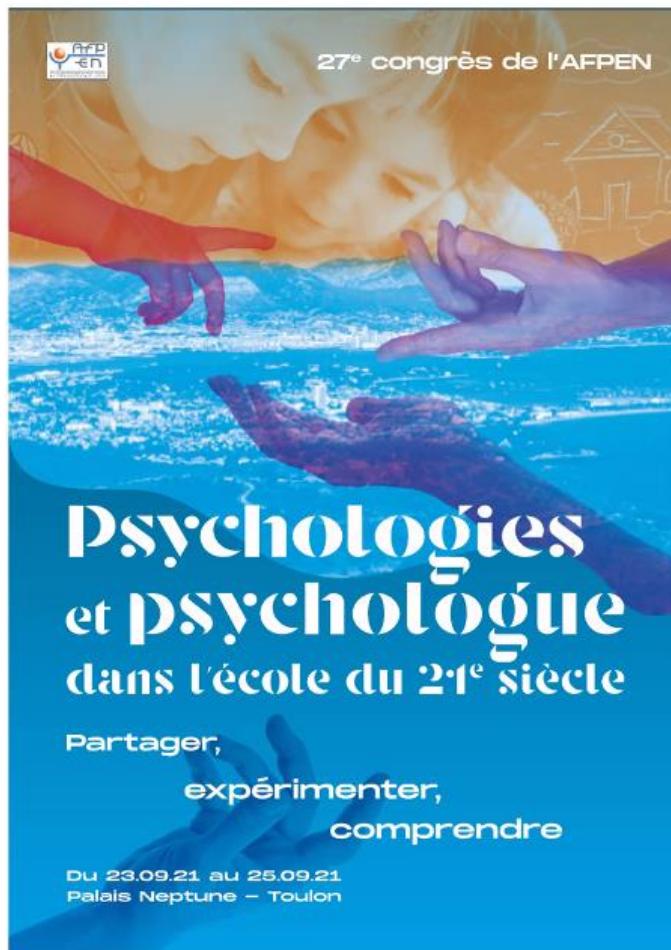


Toulon juin 2022

Document pour
les réunions départementales
préparatoires à l'AG du XXVII^{ème} congrès



Rapport d'activités et Projet d'orientation

Conseil d'Administration Janvier 2022

Sommaire

Paris CA 20/21/22 janvier 2022

Mot du président	2
1. Rapport d'activités et projet d'orientation	
1.1 Mise en œuvre des motions adoptées au congrès de Deauville	7
1.2 Rapport d'activités Pôle Administration	13
1.3 Rapport d'activités Pôle Relations internes	13
1.4 Rapport d'activités Pôle Relations Externes	
1.4.1 Relations partenaires	13
1.4.2 Vie Internationale	
1.5 Rapport d'Activités Pôle Pratique Professionnelles	16
1.6 Rapport d'activités Pôle Communication et Publication	17
1.7 Projet d'orientation associatif	18
2. Rapport financier	
2.1 Bilan financier 2019 : budget exercice réalisé 2019 + budget prévisionnel 2020	20
2.2 Bilan Financier 2020 : budget exercice réalisé 2020 + budget prévisionnel 2021	23
3. Tarifs 2022	28
4. Votes du rapport d'activité Conseil Administration Janvier 2022	28
5. Procès-Verbal des votes réunion départementale rapport activités	29
6. Recueil des motions et commentaires	30
7. Fiche Poste	32
7. Renouvellements des mandats au conseil d'administration	33
9. Modalités de candidatures au conseil d'administration	33
10. Fiche de remboursement	
10.1 modalités de remboursement du Délégué Départemental	34
10.2 modalités de remboursement du représentant à l'AG	35
11. Lettre aux Recteurs	36
12. Infos pratiques AG Toulon	37
13. Planning échéancier mandature septembre 2019 /juin 2022	38
14. Glossaire	46

MOT DU PRESIDENT

Laurent Chazelas

Le dernier Conseil d'Administration CA de cette *exceptionnelle* longue mandature 2019/2022, que j'ai eu plaisir à présider, vient de se tenir les 20, 21 et 22 janvier dernier à Paris.

Il s'est déroulé sous une modalité mixte (distancielle et présente), et à l'image de ce que nous venons de traverser depuis les deux dernières années : s'adapter sans cesse aux conditions fluctuantes liées à la crise sanitaire. Ce fut un vrai challenge pour ce CA qui devait, coûte que coûte, se consacrer à finaliser l'organisation du congrès associatif qui va se tenir à Toulon le 2 juin prochain.

- ❖ **C'est une temporalité tout à fait nouvelle qui va nous obliger à être vigilant les uns les autres sur les actions associatives à mettre en place pour les quatre mois qui arrivent.**

Notre congrès associatif se compose de deux parties : la réunion des délégués départementaux le mercredi après-midi puis l'assemblée générale ordinaire le jeudi matin.



La réunion des Délégués Départementaux DD – mercredi 1^{er} juin après-midi Toulon

Les DD sont un maillon essentiel de la vie associative. Vous êtes les premiers interlocuteurs de terrain avec les collègues et avec les différentes instances locales.

Partie prenante de la réussite de la mise en œuvre de la politique associative, soutenant le dynamisme de la vie de l'association, **vous êtes les acteurs et les relais locaux de l'AFPEN**.

Vous êtes à une place essentielle dans l'organigramme de l'association, place d'animateurs départementaux ou régionaux. Les administrateurs ont besoin de ces relais, répartis dans les régions pour mieux connaître la vie associative des départements et les questionnements de terrain.

La réunion des Délégués Départementaux est un temps d'échange fécond entre délégués de toutes les régions de France et aussi avec les administrateurs. Le conseil d'administration compte beaucoup sur cet échange, sur les commentaires qui proviendront de nos adhérents et qui permettront de construire ensemble un projet dynamique pour l'association.



L'Assemblée Générale AG – jeudi 2 juin matinée Toulon

La tenue de l'Assemblée Générale AG constitue le cœur du fonctionnement démocratique de l'association. Les statuts de l'AFPEN prévoient la réalisation de celle-ci tous les deux ans.

L'AG est le lieu de prise de décisions et de projets pour la mandature qui suivra.

Toute question relative à la vie et aux actions de l'association peut être abordée : la politique générale de l'association, la place, le rôle, le positionnement et les propositions de l'AFPEN sur les grandes questions qui à l'heure actuelle interrogent et interpellent notre profession.

C'est l'AG qui élit les administrateurs et administratrices chargés d'appliquer la politique générale de l'association. Cette élection dessine un conseil d'administration qui élira un.e président.e puis un Bureau National qui s'engageront à tout mettre en œuvre pour que les orientations soient respectées.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires pour préparer dans votre département les réunions départementales préalables à l'AG nationale.

➤ Planning de vos activités associatives :

Deux réunions associatives devront se dérouler dans les prochaines semaines. Au cours de celles-ci, c'est vous les délégués qui possédez les clefs de l'organisation pour que tout se déroule dans un climat positif d'échanges avec les adhérents et dans les délais prévus.

Vous êtes chargés de mettre en œuvre ces réunions départementales auxquelles le plus grand nombre possible d'adhérents doivent assister (à jour de leur cotisation). N'oubliez pas d'y associer les adhérents des départements rattachés (qui peuvent voter par mail). Un membre du conseil d'administration peut éventuellement et si nécessaire être invité localement.

➤ La réunion départementale : Quand ? Quoi faire ? Comment faire ?

Chaque département **doit** organiser **avant la mi-mars** sa réunion départementale préparatoire à l'assemblée générale. Elle a plusieurs objectifs :

- ✓ **Faire voter**, auprès des adhérents, le rapport d'activités, le bilan financier, le projet d'orientation et l'évolution des tarifs associatifs (éléments présents plus loin dans le document).
- ✓ Permettre de **faire des propositions sous forme de motions** qui seront présentées, débattues et soumises au vote de l'assemblée générale en juin. Elles soutiendront les projets de la prochaine mandature à venir.
- ✓ Désigner **un représentant au congrès** qui portera à l'Assemblée Générale la parole des adhérents de votre département.
- ✓ Proposer **des candidat.es** pour se présenter à l'élection au conseil d'administration.

➤ Petit rappel de ce qu'est une motion

C'est une proposition d'action destinée à orienter la politique et/ou le fonctionnement de l'association. Une motion est soumise au vote d'une assemblée délibérante. Elle doit être rédigée en termes de projet.

Toute autre rédaction sera considérée comme une réflexion ou un commentaire.

Seules les motions seront proposées au vote de l'AG de juin.

- ❖ **Une grande nouveauté cette année : le procès-verbal de votre réunion va se faire de manière électronique pour faciliter le recueil et au vu du calendrier contraint.**

Vous trouverez toutes les indications dans les pages suivantes :

⊕ La seconde réunion départementale : Quand ? Quel objectif ?

Un bureau national de l'association va se réunir les 29, 30, 31 mars et 1^{er} avril qui aura pour mission principale de compiler et d'ordonner les motions qui lui parviendront de chaque délégation départementale. À partir de celles-ci, le bureau national renverra à chaque délégation aux alentours du mercredi 6 avril les grandes motions qui seront proposées aux débats et aux votes de l'Assemblée Générale du jeudi 1^{er} juin à Toulon ainsi que la liste des candidats avec leur profession de foi qui se présentent au CA.

À partir de ces éléments, vous devez organiser **votre seconde réunion départementale**. Les motions pourront alors être débattues courant du mois d'avril ou de mai dans votre délégation départementale avant l'assemblée générale de Toulon.

Ainsi le **représentant au congrès** connaît les positions des adhérents de son département qu'il représente tant pour les motions que pour les élections des candidats qui se présenteront.

⊕ Proposer sa candidature au CA : Osez franchir le pas !

Au cours de l'assemblée générale a lieu l'élection des membres du conseil d'administration qui se renouvellent par tiers tous les deux ans.

Appel est ici lancé à toutes celles et ceux qui veulent rejoindre le conseil d'administration et participer ainsi plus activement encore au fonctionnement de l'association.

N'hésitez pas à proposer ou susciter des candidatures de vos adhérents.

Une fiche descriptive donne des éléments sur les missions et obligations de chaque administrateur.

Participer au conseil d'administration, c'est faire preuve de disponibilité, d'anticipation dans les échanges, dans les prises de décision, dans la recherche et la lecture d'informations. C'est être force de propositions pour faire évoluer l'association en s'inscrivant dans une démarche collective et contributive et en veillant à cultiver et maintenir un climat bienveillant. Participer à la vie nationale associative est un enrichissement personnel, professionnel et humain incontestable souvent très apprécié.

Besoin de plus d'information concernant une candidature ? Contactez-nous.

La pandémie liée à la covid19 a bousculé l'ensemble de nos sociétés occidentales.

Notre association, comme toute organisation humaine, a dû faire face à ce séisme.

Pour la première fois de son histoire, l'AFPEN a été contrainte de reporter son congrès scientifique et son assemblée générale.

Pendant près de deux ans, le conseil d'administration ne s'est pas réuni en présentiel, de novembre 2019 à septembre 2021. Malgré tout, notre association a résisté montrant ainsi sa force et son implantation dans le cœur de nos adhérents et dans sa capacité à être innovante et présente face à l'adversité.

➤ Un combat pour soutenir les adhérents et la profession

Dès le début de l'annonce du premier confinement, les membres du CA n'ont eu de cesse de soutenir la place des psychologues dans l'institution face aux effets de cette inattendue situation potentiellement traumatique pour les enfants et adultes, perdant tout d'un coup les repères habituels. L'AFPEN s'est mise au travail dès l'annonce présidentielle de la fermeture des écoles (les réunions en distanciel se sont multipliées). Non seulement notre travail s'est orienté pour nourrir le site de références, de supports pouvant accompagner les postures professionnelles mais aussi en créant des espaces d'échanges ou de communications entre pairs comme le fut les webinaires que l'AFPEN a mis en place au niveau national. Sans oublier bien sûr le travail que les délégations ont développé sur leur territoire.

➤ Une référence pour nos partenaires

Tout au long de cette crise sanitaire, et particulièrement dans les premiers temps, l'AFPEN a été très souvent sollicitée par les médias (presse écrite et radio généralistes mais aussi presse spécialisée), par des institutions de la République (Sénat, Assemblée nationale), ou par les services du premier ministre (service communication) ; ces nombreuses sollicitations, à la recherche de compréhensions des effets notamment psychiques de la crise sanitaire témoignent d'une certaine aura pour notre association.

Nous avons aussi eu des contacts avec des partenaires associatifs de psychologues et de non-psychologues.

➤ Un combat face à notre administration

Il est assez banal de dire aujourd'hui que la crise fut un révélateur voire un renforçateur mettant en lumière les fragilités existantes.

Alors que la crise sanitaire a donné écho aux multiples prises de paroles des psys dans les médias, à la recherche de compréhensions, de soutiens, de récits, notre profession n'a eu que peu, voire pas du tout de sollicitation par notre institution. Le maître mot fut celui de « continuité pédagogique » sans se poser la question de la santé psychique des uns et des autres dans leur univers familial devenant tout à la fois lieu de confinement, de protection mais aussi lieu de travail pour petits et grands dans une proximité nouvelle source d'anxiété voire d'angoisse.

À aucun moment notre ministère ne nous a sollicité pour engager des groupes de travail, de réflexion sur ce que l'école vivait et comment on pouvait penser l'accompagnement des enfants, des familles et des personnels.

À de rares exceptions locales, le ministère n'a pas pensé à la contribution de ses psychologues (« de l'éducation nationale »). Pour lui, à travers la remontée des inspecteurs généraux, nous n'étions pas mentionnés dans les personnels investis. Des invisibles.

Malheureusement, nous n'en sommes pas surpris. Il n'y a pas de structure fonctionnelle ni nationale ni académique qui anime et/ou coordonne l'action des psychologues.

Cette pandémie a bien révélé l'absence de structure fonctionnelle que les adhérents ont plébiscité lors des motions de l'assemblée générale précédente.

Active sur ce dossier de création d'une chaîne fonctionnelle non hiérarchique, l'AFPEN, seule, et avec d'autres partenaires, n'est pas arrivée à faire avancer la situation. Deux raisons à cela. La première, c'est le peu d'écoute que nous avons rencontré au ministère. Malgré nos nombreuses sollicitations, le cabinet du ministre ne nous a pas reçu en tant qu'AFPEN durant cette mandature. Et les rares rencontres au sein par exemple du G10 ne fut qu'enregistrement des demandes sans avoir ensuite de réponses du ministère.

La seconde reste une division au sein des organisations de la profession sur ce qu'il faudrait mettre en place pour donner une pleine existence au corps des psychologues et à chacune des spécialités EDA et EDO.

Le travail sera à poursuivre dans la prochaine mandature et les motions qui sortiront de l'AG de Toulon nous donneront sans doute de nouvelles directions.

Pendant cette mandature, de nombreuses autres actions ont été au cœur de l'investissement associatif comme la question de l'insuffisance de postes sur le terrain, toutes les questions relatives aux conditions d'exercices nécessaires pour pouvoir faire vivre au sein de l'école un service public de psychologie de qualité. L'AFPEN a poursuivi également sa contribution aux travaux pour que naîsse enfin le code UNIQUE de déontologie des psychologues, etc.

Les objectifs fondamentaux de l'AFPEN et les motions votées fournissent le cadre de nos projets et actions qui, rappelons-les, sont toutes les questions relatives à l'exercice, à la promotion et à la défense de la psychologie à l'école, au statut et au service de psychologie.

Vos réunions préparatoires vont se dérouler dans une temporalité particulières traversées par des élections nationales pour la présidence de la République Française.

Des changements d'équipes au niveau gouvernemental vont nécessairement se produire.

La création du corps unique des psychologues de l'éducation nationale fête ses 5 ans et le paysage associatif évolue avec lenteur. De nombreux enjeux à venir seront importants. Il est temps, peut-être, de penser à un avenir partagé. Mais sous quelle forme ?

Tout cela va nourrir et orienter vos échanges lors des réunions préparatoires pour élaborer les motions et permettre ensuite au congrès de Toulon d'être un lieu de débats éclairés, sereins, créatifs et constructifs pour l'avenir de notre association.

Au nom de l'association, je remercie chaleureusement tous les membres du comité d'organisation de Toulon qui prépare activement ce 27^e congrès pour nous accueillir dans de bonnes conditions malgré la situation sanitaire. Merci à ces collègues, tous et toutes bénévoles, qui œuvrent à l'organisation de notre double congrès : associatif et scientifique. Merci pour leur investissement et pour la charge de travail que cela représente. Je demande à la coordonnatrice, Christiane Esposito, de bien vouloir transmettre ces remerciements et soutiens à toute l'équipe du comité d'organisation.

Enfin, l'AFPEN va célébrer cette année ses 60 ans ! 60 ans de vie associative.

Soyons fier de ce que notre association a porté jusque-là, ce qu'elle a permis de faire avancer pour mieux accompagner l'enfant, sa famille et les enseignants dans la traversée des années d'école.

Dans l'attente de vivre ensemble de merveilleux moments inoubliables sur les rivages de la Méditerranée, l'ensemble du conseil d'administration vous souhaite de très valorisants et constructifs débats et échanges lors de vos réunions départementales préparatoires à venir.

Avec toute ma reconnaissance associative,

Laurent Chazelas
Président de l'AFPEN.

1. Rapport d'activités et projet d'orientation

Mandature
2019 – 2022

1.1 Mise en œuvre des motions adoptées au congrès de Toulon (mandature 2019 – 2022)

Groupe de travail CA AFPEN

Laurent Chazelas, Florence Dubois, Gaby Keiser-Weber, Véronique Le Mézec, Bertrand Pascaud, Geneviève Péquignot, Monique Poblete, Monique Tixier.

Les motions posent le cahier de charge des actions à mener par les administrateurs du Conseil d'Administration de l'AFPEN. Elles sont rarement traitées de façon isolée et ponctuelle. Elles apparaissent souvent transversales et dépendantes les unes par rapport aux autres. Ainsi à chaque occasion, (rendez-vous divers, audience, courriers, communication diverses etc...) des points de motions sont soutenus et défendus, sans relâche, par les représentants AFPEN. Ce travail de longue haleine porté par les divers présidents a permis à l'association d'être reconnue et de plus en plus sollicitée pour les réflexions et apports.

Sur des grandes questions ou dossiers, les DD et adhérents sont souvent conviés à nous faire suivre leurs remarques, interrogations et inquiétudes qui nourrissent le travail des administrateurs, apportent des éléments du terrain, bien au-delà des motions.

Il a été retenu au CA de novembre 2020 de présenter le travail effectué au regard des motions et leurs têtes de chapitre votées et de les illustrer par le travail effectué.

Chapitre 1 architecture - chap. 2 organisation exercice professionnel - chap. 3 relations partenaires, chap. 4 formation continue - chap. 5 droit et déontologie - chap. 6 organisation vie associative - chap. 7 divers - valorisation du métier. Ainsi il a été proposé de répertorier les actions menées concernant le point cité, d'en développer les articulations, les points d'avancée et les points de butées, afin d'essayer des dégager des perspectives qui pourraient être utiles pour les réunions préparatoires dans les délégations.

ⓘ Nous invitons le lecteur à se reporter au glossaire et au planning mandature présentés en fin de document qui rassemble toutes les actions et représentations effectuées au cours de cette dernière mandature, prolongée pour cause de crise sanitaire.

Chapitre 1. ARCHITECTURE DU CORPS DES PSYCHOLOGUES EDUCATION NATIONALE

Motions 1.1 Représentation du métier par un psychologue « type conseiller technique » adoptée à 98.3 %

Il est proposé que l'AFPEN soutienne auprès du MEN que les psychologues de l'Éducation nationale du 1er degré soient représentés par des psychologues de type « conseillers techniques » inscrits dans l'organigramme du système éducatif aux niveaux ministériel, académique et départemental avec des missions de coordination et de concertation, d'organisation de la formation continue et de conseil à chaque niveau.

Motion 1.2 Recrutement et nominations à voter en 3 parties

. Motion 1 A : Il est proposé que le psychologue conseiller technique soit recruté à partir d'une candidature volontaire. **adoptée à 97.63 %**

. Motion 1 B : Il est proposé que le candidat psychologue conseiller technique soit élu. **adoptée à 72.22 %**

. Motion 1 C : Ce poste de psychologue conseiller technique correspondrait à la création d'un poste budgétaire afin de ne pas diminuer le contingent des psychologues EN en poste sur le département. **adoptée à 99.44 %**

Position AFPEN :

La réflexion sur l'avancée de l'architecture du corps est devenue une urgence :

- Les psychologues sur le terrain restent dans un « vide institutionnel entre Rectorat et DASEN ».
- Notre profession représente une réelle ressource auprès de tous les acteurs à l'interface de l'école.

L'absence de notre représentation catégorielle ne permet pas la prise en compte de notre fonction dans les projets émanant du ministère.

Notre association représentative de la profession est régulièrement sollicitée, gage de sérieux et de réflexions approfondies.

Ce projet d'architecture, au vu des motions votées jusque-là, a toujours été porté par l'AFPEN dans la perspective **d'une fonction non hiérarchique de type « psychologue conseiller technique »** à tous les échelons de l'organigramme du ministère. Les missions et le recrutement afférents à ce poste nécessitent la poursuite de la réflexion engagée par le CA et avec nos partenaires.

L'absence d'architecture du corps des psychologues de l'éducation nationale est éminemment transversale et touche toutes les autres têtes de chapitres des motions votées en AG.

Dans ces rencontres l'AFPEN reste fidèle à ses engagements et aux motions votées par les adhérents.

⊕ Actions menées au sein du G10 :

Depuis septembre 2019, le groupe des 10 organisations s'est régulièrement réuni à Paris et en visio, en groupe complet ou en sous-groupes pour travailler des thématiques spécifiques.

- * Avancées : Chaque organisation a clarifié ses positions et propositions sur l'architecture du corps des psychologues EN. Chaque organisation s'accorde sur le fait que l'existant n'est pas adapté et qu'il manque des relais institutionnels en particulier pour les psychologues EDA.
- * Points de blocage : Si le statut institue un corps unique inter-degrés, des désaccords restent importants concernant les modalités de construction d'une architecture fonctionnelle, avec une très grande difficulté à établir des consensus minimaux. Deux modèles semblent s'opposer : celui d'une filière inspecteurs « psychologues » / inspecteurs IA IPR (modèle du 2nd degré), et une autre avec des psychologues type conseillers techniques (modèles des autres professions : assistants sociaux, infirmiers, médecins) ou de collège de psychologues avec représentants les psychologues (modèle des IEN et des psychologues hospitaliers). Il n'y a pas eu de demande de rendez-vous collective du G10 au ministère sur l'architecture fonctionnelle.

⊕ Actions portées au MEN

À chaque rencontre au Ministère la problématique d'une architecture fonctionnelle adaptée pour les psychologues EDA est évoquée et illustrée par les nombreux dysfonctionnements provoqués par cette absence. Un courrier spécifique sur ce sujet a été adressé au ministre, à la DGESCO et à la DGRH.

Avancées : Certains départements se sont dotés de postes type psychologues conseillers techniques, dispositif reconduit d'année en année. Cela reste très dépendant de volontés locales.

Points de blocage : Le ministère, les rectorats et DSDEN répondent que tout va bien et que les IEN s'occupent des psychologues. La question des besoins de coordination, de formation continue, de présence de psychologues dans les groupes de travail..., auxquels pourraient répondre des psychologues type conseiller technique à tous les niveaux de l'organigramme du ministère, est évincée.

⊕ Action portée auprès de la Cour des comptes

Les adhérents ont été consultés afin de rendre un dossier étayé d'analyses et de commentaires à la cour des comptes. L'AFPEN a à nouveau pu mettre en avant la problématique de l'absence d'une chaîne fonctionnelle adaptée et représentative des psychologues, de leurs missions et des apports de la psychologie. Le compte-rendu de la cour des comptes a recommandé d'y remédier. L'AFPEN a soutenu, conformément aux motions, la prévalence de la spécificité de notre fonction, psychologue de l'Éducation nationale, ni pédagogique, ni médicale, ni sociale mais bien psychologique participant au travail pluridisciplinaire, avec l'ensemble des professionnels.

L'AFPEN a également pu rappeler de nombreux autres points : horaires, budget, locaux, équipements informatiques, connexion internet, charges de travail, sectorisation et taille des secteurs, postes vacants, rattachement de la fonction psychologue au sein des écoles et des RASED.

⊕ Actions portées auprès des politiques et députés :

- * chaque fois que cela a été possible lors de nos divers rendez-vous :
 - insistance sur la nécessité une fonction type « psychologue conseiller technique ».
 - rappel de nos missions et des apports des psychologues et de la psychologie à tous les niveaux de l'institution.
- * communiqué de presse du G10 :
- * rapport de la cour des comptes : Brigitte Moltrecht, médecin conseiller technique auprès du directeur de la DGESCO, a demandé à Laurent Chazelas, un retour de notre lecture et analyse du rapport de la Cour des comptes.
- * Contactés, Brahim Hammouche, (député la Moselle) et Bruno Studer (député du Bas-Rhin), ont déposé un amendement sur l'école de la confiance.
- * Une demande d'audience auprès de la commission culture et éducation, présidée par Bruno Studer, a été introduite, reportée pour cause de crise sanitaire.
- * Audience auprès du député Erwan Balanant dont son rapport sur « le harcèlement à l'école » propose la création d'un poste de psychologue conseiller technique.
- * Audience à l'Assemblée nationale avec Mme Marie-George Buffet, sénatrice.

⊕ Actions portées sur les questions de santé :

Relations avec l'ASCOMED, ASsociation des Médecins COnseillers Techniques de l'Éducation Nationale, au-delà des échanges ponctuels, un projet de relance de partenariat est envisagé. L'AFPEN a rédigé une contribution écrite sur les questions concernant la santé des élèves à l'École et était présente dans de nombreuses représentations touchant à ces questions.

L'absence de fonction type « psychologue conseiller technique » a été criante pendant la crise sanitaire, laissant les collègues bien isolés sur le terrain. L'AFPEN a répondu présent en soutenant nos nombreux adhérents au travers de ses webinaires et nombreux documents diffusés sur son site.

⊕ Actions portées auprès de la hiérarchie (centre de formation et syndicats des IEN)

Les courriers envoyés au ministère, au centre de formations des IEN (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et aux syndicats des IEN, sollicitant un temps de rencontres et d'échanges qui nous préoccupent, sont à ce jour restés sans réponses.

- * Point de blocage : Le ministère avance avec ses analyses et ses approches (rapport de la cour des comptes, suppression postes RASED en 2008 et postes vacants..., généralisation de l'école inclusive, restriction budgétaire, ...) dans lesquelles les missions des psychologues, pourtant bien posées dans les circulaires (prévention, accompagnement) se trouvent réduites voire inexistantes et absorbées par les demandes exponentielles de bilans. Cette question spécifique d'une fonction de coordination pour faire valoir les apports de la psychologie et des psychologues au sein de l'Éducation nationale, si elle est « entendue » elle n'est pas une priorité ministérielle.
- * Perspective : La nécessité d'une fonction type psychologue conseiller technique reste criante. Il sera donc indispensable de continuer à la défendre afin qu'au-delà du statut, la fonction gagne en reconnaissance effective sur le terrain et au sein du ministère.

Chapitre 2 : ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL.

Motion 2.1 Exercice professionnel - remplacements et nombres de postes adoptée à 97.16 %

Il est proposé que l'AFPEN interpelle les différentes instances ministérielles pour que se mettent en place des dispositifs permettant d'augmenter le nombre de postes, de pourvoir les postes vacants et d'assurer les remplacements. (Augmenter sensiblement le nombre de places au concours, liste complémentaire, contractuels, remplaçants...)

Motion 2.2 Missions et exercice professionnel adoptée à 100 %

Il est proposé que l'AFPEN, dans ses représentations ministérielles, insiste pour mettre en œuvre et garantir la diversité des missions des psychologues de l'éducation nationale.

Motion 2.3 Missions et exercice professionnel adoptée à 100 %

Il est proposé que l'AFPEN se mobilise auprès de l'ensemble de ses partenaires afin que tous les psychologues EN puissent bénéficier de conditions matérielles nécessaires pour l'exercice de leurs missions. (Local dédié, frais

déplacement, budget, outils spécifiques tests, matériels fongibles, téléphone, ordinateur avec connexion internet, imprimante...)

Motion 2.4 Sectorisation. adoptée à 98.88

En référence aux recommandations européennes : moyenne d'un psychologue pour 800 élèves.*

Il est proposé que l'AFPEN affirme la nécessité d'ajuster la taille des secteurs d'exercice en tenant compte de divers aspects qualitatifs et quantitatifs.

** rapport public de Moro Brison « Mission bien-être et santé des jeunes » 2016*

Ces motions montrent bien l'importance des conditions matérielles pour l'exercice de nos missions. Les questionnaires proposés par l'AFPEN l'ont amplement démontré. On ne peut correctement assurer des suivis psychologiques, ni rencontrer des familles, ni mener des actions de prévention dans un secteur de 3500 élèves ou dans des locaux inadaptés, quelquefois sans téléphone, sans connexion internet ou en l'absence de budget et de matériel spécifique... On voit bien combien la création d'une fonction type psychologue conseiller technique pourrait soutenir la pratique quotidienne de notre profession en faisant valoir toutes les missions...

L'AFPEN, dans toutes ses représentations et actions, porte ces *revendications élémentaires*. La difficulté principale reste l'absence de plan d'ensemble, de programmation pluriannuelle. La grande diversité des situations sur le terrain engendre un sentiment d'arbitraire, de dépendance au bon vouloir de tel ou tel service académique ou municipal.

Sur le point particulièrement primordial du nombre de postes au concours ainsi que la gestion des remplacements et/ou des contractuels, l'AFPEN est attentive à toujours revendiquer un nombre accru de postes, aujourd'hui nettement insuffisant. C'est à un niveau plus local, académique, que ces revendications ont une efficacité complémentaire. Nombre de délégués départementaux ont pu en effet demander et obtenir des audiences au rectorat pour évoquer ces sujets concernant les effectifs.

D'un point de vue plus national, l'AFPEN inscrit ces revendications dans son partenariat ou sa participation à différentes instances :

- dans les réunions du Collectif RASED.
- dans des audiences diverses (Cour des Comptes, Assemblée Nationale).
- au sein du G10.

Et dans de nombreux courriers aux institutionnels (comme le courrier au ministre de l'EN, aux recteurs en date du 8 février 2020).

Chapitre 3. RELATIONS PARTENAIRES

Motions 3.1: Relations partenaires divers champs adoptée à 100 %

Il est proposé que l'AFPEN continue à promouvoir les apports de la psychologie et des psychologues au sein du système éducation auprès de l'ensemble de ses partenaires (syndicaux, associatifs, MEN, ESEN, RASED...).

L'AFPEN a poursuivi ses relations avec les partenaires associatifs et syndicaux au sein du groupe des 10, du CEREDPSY, de la SFP, du Collectif RASED, du CEPE (cf. agenda de la mandature) et a sollicité des rendez-vous avec le MEN, la DGESCO, DGRH, les syndicats d'IEN.

D'autre part, l'AFPEN maintient des liens avec l'ASCOMED et l'ANPEC.

Des demandes de rendez-vous auprès de la CNSA (*Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie*) et de la secrétaire d'état chargée des personnes handicapées ont été faites. Elles avaient pour objectif d'évoquer la place des psychologues EN dans le cadre de leur travail auprès des MDPH et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, de leur famille et des équipes enseignantes.

L'AFPEN participe à des groupes de travail (comme la HAS ou interministériels) pour promouvoir les apports des psychologues.

Sur le plan international, l'AFPEN participe aux travaux de l'UNESCO via sa représentation pour l'ISPA.

Chapitre 4. FORMATION CONTINUE

Motions 4.1 Respect du droit à la formation adoptée à 100 %

Il est proposé que l'AFPEN soutienne auprès du ministère le respect du droit à la formation continue pour les Psy EN dans toutes les académies.

Motions 4.2 Formation continue et culture commune EDA EDO adoptée à 99.45 %

Il est proposé que l'AFPEN soutienne auprès du ministère le développement d'offres de formations communes PSY EDA et PSY EDO afin de développer une culture partagée, une formation spécifique à chaque spécialité et garantir une équité des formations.

Motions 4.3 Supervision et analyse de la pratique (à voter en 2 temps)

4.3.A l'accès à l'analyse de pratique et/ou une supervision sur le temps de travail. **adoptée à 98.86 %**

4.3.B la nécessité d'accéder à l'analyse de pratique et/ou la supervision inscrite dans le PAF, **adoptée à 54.74 %**

Motions 4.4 Les psychologues de l'éducation nationale acteurs de leur formation adoptée à 99.40 %

Il est proposé que l'AFPEN soutienne auprès du ministère que des psychologues de l'Éducation nationale soient impliqués dans l'élaboration de leur formation.

Position AFPEN :

L'AFPEN a rencontré le 22/05/2019 à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) Monsieur Christophe Bernard, chef de bureau IEN afin d'évoquer les problèmes d'accès à la formation continue, dans de nombreuses académies. À ce jour, nous n'avons pas de retour sur la suite donnée à ce dossier.

Cette question de la formation continue a été largement évoquée aussi par le G10 dans de nombreux courriers et lors de réunions : en octobre 2019, le G10 a rencontré Madame Bourhis, conseillère spéciale au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, puis en décembre 2020, Madame Florence Dubo, cheffe de service, adjointe du directeur général des ressources humaines au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Constat :

Notre nouveau rattachement au rectorat laisse apparaître, dans de nombreux départements, un manque de concertation entre la DASEN et le rectorat, laissant les collègues dans un vide organisationnel concernant la gestion de leur formation continue.

Au niveau local des délégations AFPEN impulsent des formations et pallient le manque de communication et d'organisation institutionnalisée.

L'AFPEN s'est mobilisée au travers des webinaires pour accompagner et soutenir les collègues.

Chapitre 5 : DROIT ET DEONTOLOGIE

5.1 : Droit et déontologie – adoptée à 100 %

Il est proposé que l'AFPEN soutienne le cadre légal et renforce le respect de la confidentialité des actes professionnels du psychologue dans l'exercice de ses missions (MDPH, partenaires, compte rendu de bilan, référence au code déontologie, mise en place du RGPD...) * Règlement Général de Protection des Données

Position AFPEN :

Le code ratifié le 9 septembre 2021 est la version consolidée du Code de déontologie fédérant un plus grand nombre d'organisations professionnelles, représentatives de la profession, dont l'AFPEN, au sein du collectif « Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues » – CERÉDÉPsy. Ces organisations se sont concertées depuis 2018 autour de ce code unique de déontologie actualisé des psychologues. Leurs travaux ont mis en lumière l'existence d'une jurisprudence qui s'appuie sur le code de déontologie (et les avis de la CNCDP), lui conférant ainsi une valeur juridique.

C'est une grande avancée pour l'ensemble de notre profession. La journée de présentation le 5 juin 2021 du nouveau code a été très riche en échanges et débats, avec la participation active de l'AFPEN.

La pratique du psychologue suscite des questions d'ordre éthique, déontologique et juridique. Lors du webinaire du 26 mai 2021 organisé par l'AFPEN, deux membres de la CNCDP dont sa présidente ont développé des questions déontologiques et juridiques l'exercice de la profession à l'école.

L'AFPEN a été sollicitée sur des questions de déontologie traitées par un groupe du CA élargi.

Chapitre 6 : ORGANISATION DE LA VIE ASSOCIATIVE : DEVENIR ASSOCIATIF

Motions 6.1: Communication adoptée à 100 %

Il est proposé que le CA de l'AFPEN développe une modernisation de la communication interne et externe à l'association.

Motions 6.2 Il est proposé que le CA de l'AFPEN réfléchisse au rapprochement EDA/EDO à voter en deux temps :

6.2.1 en permettant l'adhésion à l'AFPEN de tous les psychologues de l'Éducation nationale, adoptée à 90.57 %

6.2.2 en fédérant les deux associations professionnelles existantes adoptée à 72.48 %

Motions 6.3 Comité scientifique

Motion initiale rejetée : Il est proposé que l'AFPEN se dote d'un comité scientifique.

Demande de reformulation en AG :

Il est proposé que l'AFPEN réfléchisse à se doter d'un comité scientifique. votée à 89.38 %

Position AFPEN :

Communication :

En novembre 2019, le nouveau CA, issu du Congrès de Deauville s'est doté d'une nouvelle organisation en Pôles (Administration - Relations extérieures et partenariat - Relations internes - Publication / Communication – Pratiques professionnelles).

Des échanges entre délégués départementaux ont été favorisés grâce à la mise en place d'un groupe de discussion sur Framaliste. Ces discussions, dans le respect des uns et des autres, sont libres dans les échanges.

La lettre AFPEN a été réactualisée et dynamisée.

Suite à la pandémie, l'AFPEN a proposé des réunions avec les délégués départementaux en visio conférence ainsi que des Webinaires.

La revue P&E a édité, entre autres, des enquêtes et témoignages liés à la pandémie de la COVID.

Des questionnaires ont été proposés aux adhérents et aux délégués sur leurs conditions d'exercice. Une première synthèse des résultats a été présentée lors de la journée des DD.

Face book s'est développé (1300 abonnés EDA et EDO).

Enfin le nouveau site de l'AFPEN, totalement repensé et restructuré est plus dynamique ; il est accessible depuis le mois de décembre 2021. Le transfert des données se poursuit.

Relation EDA / EDO :

Le CA poursuit son travail d'élaboration sur les possibilités de rapprochement : Union ? fusion ? Fédération ? autre ? Crise sanitaire oblige, faute de pouvoir se rencontrer, plusieurs courriers ont été échangés. Une réunion avec des représentants de l'AFPEN et de l'ApsyEN aura lieu mi-janvier 2022.

Comité scientifique :

Au vu de la situation créée par la pandémie, ce point n'a pas pu être développé.

Chapitre 7 Divers : Valorisation du métier

Motion 7 : L'AFPEN 13 mandate l'AFPEN pour qu'un travail de recherche puisse être conduit afin d'évaluer et d'objectiver l'impact du statut sur la profession et les professionnels. Adoptée à 62.31

Position AFPEN :

Un questionnaire a été mené auprès des DD dont certaines questions concernaient l'impact du statut sur la profession et les professionnels concernant les conditions de travail.

Dans ce cadre, les réponses montrent une dégradation des conditions d'exercice préalable à la création du statut.

Dans le même temps, le recours aux contractuels, devenu possible, a pu permettre de compléter des postes vacants.

RAPPORT D'ACTIVITES ASSOCIATIVES :

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activités par Pôles qui complètent et illustrent les points développés dans le chapitre motions. D'autres aspects complètent ou synthétisent le travail associatif effectué et non évoqués dans le chapitre motions.

1.2 Rapport d'activité Pôle Administration

Le pôle administration et gestion service représente une nécessité inhérente au fonctionnement qui supporte toute la structure fonctionnelle associative et ne relève pas directement des motions. Il est néanmoins essentiel et incontournable. L'ensemble de cette gestion recouvre les postes de secrétariat, finances, siège social et postal, fichiers divers (*adhésions, abonnement, fichier DD, fichier postes etc...*), stock, archivages divers. Tous ces postes sont assurés par différents administrateurs du CA. Ces fonctions demandent une grande coordination et un grand souci de transparencies envers les administrateurs, les DD et les adhérents.

Cette gestion administrative demande disponibilité et rigueur qui structure la colonne vertébrale associative. Pour la mandature septembre 2019 juin 2022, nous ne relevons pas de changement important structurel et fonctionnel. Des aménagements ont été adoptés en vue d'améliorer le fonctionnement général des différents services.

1.3 Rapport d'activité Pôle Relations Internes

Le groupe « Relations internes » rend compte du travail intra-associatif en direction des adhérents. Il a été porté par l'ensemble des membres du CA.

La modernisation des moyens de communication et la volonté de renforcer et de soutenir les échanges associatifs dans une situation marquée par l'émergence de la pandémie ont permis :

- ✓ Le soutien aux DD et aux collègues pendant le confinement.
- ✓ La mise en place d'une banque d'outils d'aide à la gestion des situations de crise.
- ✓ La mise en place de trois webinaires :
 - * Mai 2020 : Compétences psychosociales, gestion des situations de crises, deuil, résilience.
 - * Juin 2020 : Émotions, Systémie.
 - * Janvier 2021 : L'impact du port du masque.

En conclusion : Le CA souhaite développer le soutien aux DD et mieux les accompagner dans leurs fonctions associatives, d'animateurs ou d'organisateurs de formations départementales.

Pour ce faire :

- * Des réunions par Zoom peuvent être envisagées une fois par trimestre.
- * La Framaliste gagnerait à être organisée en fonction des questions posées.
- * Le groupe « Réponses » doit être réactivé et rendu lisible sur le nouveau site.
- * L'organisation des webinaires doit être poursuivie.

1.4 Rapport d'activité Pôle Relations Externes

1.4.1 Relations partenaires :

FORUM RASED 21

Christine DESAUBRY, Patricia GAROUSTE, Bertrand PASCAUD, Monique POBLETTE, Mireille THIBODOT,

Le 10^{ème} forum a été organisé par l'AFPEN le samedi 4 décembre 2021. Les trois associations AFPEN, FNAME et FNAREN s'étaient réunies en 2020 les 9 novembre et 14 décembre et en 2021, les 18 janvier, 8 mars, 29 mars, 18 mai, 28 juin, 20 septembre et 22 novembre en distanciel pour l'organisation. Ce 10^{ème} Forum, anniversaire de la lutte des RASED (initié en 2008 après les mesures de suppressions massives des postes RASED) faisait le point sur l'état des lieux des RASED. Le forum a rassemblé une centaine de personnes malgré les restrictions liées à la

pandémie. Ce fut un moment réflexif grâce aux interventions de Bernard Golse et Philippe Mazereau sur la médicalisation de l'échec scolaire, de Lucile Guibal et Maryse Chrétien sur la prévention en maternelle et Alain Noble, Laurence Fourtouil et Sylva Godouin sur l'accueil de la parole des enseignants : comment permettre l'élaboration et le changement.

Ce forum s'est terminé par une table ronde des trois présidences sur l'avenir des RASED.

Collectif RASED 2021

Christine DESAUBRY, Bertrand PASCAUD, Monique POBLETE, Mireille THIBODOT

Le collectif s'est réuni en distanciel depuis mai 2020 en raison du COVID. En 2021, le collectif RASED s'est réuni en visio les 27 janvier, 31 mars, 19 mai, 26 juin, 6 octobre et 17 novembre.

Les organisations syndicales (CGT Educ, SE UNSA, SGEN-CFDT, SNUIPP, SUD EDUCATION et les associations (AFPEN, AGSAS, FCPE, FNAME, FNAREN) présentes ont fait le bilan de la carte scolaire en créant un tableau afin de recueillir les données du terrain sur les postes occupés et ceux vacants des RASED. Le collectif RASED national a proposé que des collectifs départementaux se créent pour rencontrer les DASEN et d'aller ainsi demander des postes au plus près des besoins de terrain.

Le Rapport de l'IGESR de Christian WASSEMBERG sur l'évaluation des RASED (Rapports de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) est parvenu de façon non officielle jusqu'au collectif. Le collectif RASED a donc décidé d'adresser un courrier au ministère afin d'obtenir une copie de ce rapport et a également fait un communiqué. Le collectif RASED s'est également interrogé sur la poursuite des revendications en imaginant de passer par des témoignages de parents, d'enfants ayant bénéficié du RASED et d'enseignants travaillant avec les personnels RASED. Une demande d'audience a été réactualisée (première demande en avril 2019).

Relations partenaires

- ❖ En complément, voici les actions réalisées avec les partenaires extérieurs (cf. motions 3 et 4) :
 - * Affiliation et participation aux travaux et congrès de la SFP et de l'ISPA (et représentation UNESCO).
 - * Participation aux congrès et journées d'études des partenaires et invitation au Congrès de l'AFPEN (FNAME, FNAREN, AGSAS, APSYEN, ASCOMED, ANPEC, AFPSSU, AGEEM, ANAPSY, FCPE, ATD Quart monde).
 - * Participation aux AG du CEPE, Cofrade.
 - * Participation à des collectifs : Collectif RASED, CEPE, Groupe des 10 organisations de psychologues EN (G10), Collectif maternelle, Cofrade, CErédépsy.
 - * Organisation de journées d'études (X^{ème} Forum des Rased, journées d'étude « situation de crise » avec la FFPP et l'ANPEC).
 - * Rencontre avec l'autonomie de solidarité (projet de formations).
- ❖ Les actions réalisées avec les institutions (cf. motion 1) :
 - * Assemblée Nationale, Sénat, Cour des Comptes.
 - * Ministères de l'Éducation Nationale et de la santé.
 - * Relations avec les centres de formation (Centre de formation des psychologues de l'éducation nationale, INSPE, Institut des Hautes Études de l'Éducation et de Formation IH2EF).
 - * Participation ou sollicitation pour des groupes de travail : PCO, Bien-être (ENABEE), Épilepsie (HAS).
- ❖ Participation de groupes de travail AFPEN à divers collectifs ou instances « Groupe de Propositions alternatives et intégratives TDAH » et « PCO 7-12 ans ».
- ❖ Reconnaissance de l'AFPEN par des instances publiques (ministère, HAS, ...) en vue de solliciter à titre individuel l'intervention de psychologues ».

De plus l'AFPEN est régulièrement sollicitée pour des avis ponctuels, par des institutions, des organisations et par les médias.

Conclusions : L'ensemble de ces représentations permettent d'expliciter et de soutenir la place et les missions des psychologues et de la psychologie à l'école, encore méconnus dans toutes leurs dimensions.

Réiproquement, l'AFPEN peut prendre connaissance des actions des partenaires et échanger sur les partenariats possibles.



Relations avec le COFRADE (Conseil Français des Associations pour le Droit de l'Enfant)

Odile Vetter

Le COFRADE a pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en France. En coordonnant l'action de ses associations membres, il cherche à promouvoir les droits de l'enfant et exerce un rôle de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

L'AFPEN est membre du COFRADE et participe à certaines de ses actions comme à leur assemblée générale, aux États Généraux des Droits de l'Enfant (EGDE) annuels. Ces EGDE donnent la parole aux enfants sur les sujets qui les concernent, leur permettent de partager des propositions concrètes aux responsables politiques et institutionnels, tout en mettant à l'honneur un droit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Le COFRADE organise également depuis plus de 10 ans des débats avec des adolescents de 13 à 18 ans. Ces Débats ont pour objectif de donner un espace de parole aux jeunes issus de tous milieux sociaux, conformément à l'article 13 de la CIDE selon lequel l'enfant a droit à la liberté d'expression. Ces jeunes sont amenés à s'informer, à débattre et à participer à la vie sociale et politique. L'AFPEN y participe également.

Le thème 2019 était : « *Internet, réseaux sociaux : richesse ou danger ?* », en 2020, « *Liberté d'expression ! Oui mais comment et jusqu'où ?* ». Ces derniers débats ont pu avoir lieu par visio conférences. Les différents groupes d'adolescents se sont penché en 2021 sur : « *Comment répondre aux enjeux climatiques de demain* ».

1.4.2 Vie internationale :

Laurent Chazelas, Mélaine Descamps, Nathalie Gilmant, Véronique Le Mézec, Odile Vetter

L'AFPEN a développé depuis les années 1970 des relations régulières avec des associations et des psychologues des systèmes éducatifs des autres pays. Cette ouverture a pu être l'occasion de débats fructueux sur différents domaines comme la formation des psychologues, leur rôle et leur place dans les différents systèmes éducatifs, la prévention, les DSM...

Ces dernières années, ces liens ont été importants pour soutenir la place des psychologues français dans le système éducatif, et source de réflexion sur les modalités de formation initiale et continue, de recrutement et d'organisation des psychologues dans l'Éducation nationale.

Pendant la pandémie, des documents ressources ont pu être mis sur le site de l'ISPA en différentes langues. L'AFPEN a partagé ses documents.

Le groupe vie internationale a maintenu les liens avec les interlocuteurs et s'est coordonné avec les intervenants potentiels du congrès de Toulon. En lien avec le CO, le but de cette ouverture internationale est de permettre aux congressistes de prendre connaissance de ce qui se fait chez nos voisins européens, notamment en termes de déontologie, et d'envisager d'éventuels projets via la reprise du dispositif ERASMUS.

"World go Round", La lettre interne de l'ISPA a été régulièrement expédiée aux adhérents de l'AFPEN et mise sur le site adhérent.

ISPA - International School Psychology Association.

- * Juillet 2020 : AG de l'ISPA et report du congrès scientifique
- * Janvier 2021 : L'année 2021 a été l'occasion pour l'AFPEN d'accroître sa visibilité au sein de la communauté internationale avec l'élection de Véronique LE MEZEC en tant que Président Elect.
- * Juillet 2021 : La 42ème conférence ISPA. Reportée en raison de la pandémie, elle s'est déroulée pour la 1ere fois de son histoire en version hybride : présentiel et distantiel ont permis à des Psychologues de toutes nationalités d'échanger autour du fil conducteur « *Working with schools and families to strengthen children* ». L'AFPEN a proposé un poster illustrant certaines des missions du psychologue EN par des pratiques de terrain « *From Postvention to Prevention : How to be pro activ : new challenges for the French School Psychologist in a new context* ».
- * Juillet 2022 : La 43ème conférence se tiendra à Louvain en Belgique : « *From stress to Trauma and all the way back* ». Conférence qui se tiendra du 7 au 10 Juillet 2022. L'AFPEN envisage de proposer une communication « *Comment les Psychologues EN ont soutenu les collègues en période de crise et comment peuvent-ils soutenir les collègues et équipes pour les crises à venir ?* ». La présence de certains membres du CA est envisagée lors de cette conférence dans une optique de promouvoir la place de la psychologie en France et de maintenir le lien avec les homologues internationaux.

LIENS AFPEN / ISPA UNESCO

Pour rappel, l'AFPEN représente l'ISPA auprès de l'UNESCO.

La pandémie et ses conséquences ont ralenti les activités et rencontres auprès de l'UNESCO, elles reprennent peu à peu virtuellement.

En juillet 2020, une réunion virtuelle présentait les actions de la société civile pour protéger le droit à l'éducation pendant et après le COVID-19.

Ainsi, en tant que membres du groupe de coordination CCONG-Ed2030, nous soumettrons un rapport collectif et les ONG sont invitées à participer à cette consultation. L'ISPA se propose de participer à ce groupe de réflexion. Nous aimerais engager l'ISPA dans un débat mondial pour repenser l'éducation et façonner l'avenir et **répondre à l'initiative mondiale phare de l'Unesco : « Les futurs de l'éducation - Apprendre à devenir »**.

A une époque de moments critiques, où la COVID-19 et les fermetures temporaires d'écoles remettent en question l'organisation de l'apprentissage et des écoles, il est important d'engager des réflexions communes et de co-construire des idées et des perspectives sur ce que devrait être l'avenir de l'éducation.

1.5 Rapport d'activité Pôle Pratiques Professionnelles

Le groupe « Pratiques professionnelles » travaille dans un souci de recueil de données et de mise en place d'outils à disposition des collègues.

Questionnaires et enquêtes :

❖ Trois questionnaires ont été proposés pour

- * Évaluer les conditions d'exercice des psychologues permettant de recueillir des données tangibles pour venir en appui lors des représentations de l'AFPEN
- * Mieux cerner les besoins des adhérents et des DD pour répondre aux attentes

❖ Trois enquêtes ont été conduites :

- * L'enquête DD qui a donné lieu à une présentation à la journée des DD
- * L'enquête « Pandémie » qui a donné lieu à une publication dans la revue *Psychologie & Éducation*
- * L'enquête « Adhérents » sur les conditions d'exercice et les besoins des psychologues EN qui est en cours d'analyse

En conclusion : Le CA souhaite développer le recueil des données en provenance du terrain afin de coller aux problématiques des psychologues EN pour mieux le représenter.

Les webinaires AFPEN :

La pandémie liée au Corona virus arrivée en France début 2020 a surpris le monde entier ; le premier confinement a placé la population dans un état inouï d'isolement, chacun, autorisé à ne sortir qu'une heure par jour, devant rester chez lui. Dans ce contexte, il a fallu trouver des alternatives de communication permettant de continuer à échanger, de garder du lien. C'est ainsi que les conférences, les webinaires par internet se sont développés. L'AFPEN, soucieuse de proposer une communication riche à ses adhérents et de manière plus générale aux psychologues de l'Éducation nationale, s'est rapidement emparée de cet outil de médiatisation très riche, en proposant son premier webinaire en mai, afin de proposer des ressources, des réflexions et d'accompagner au mieux les professionnels durant cette crise sanitaire. Devant le succès de ce premier webinaire, les membres du CA ont décidé de continuer à proposer ce type de lieu d'échange : le second webinaire, abordant des thématiques spécifiques en lien avec l'actualité du moment (compétences psychosociales, résilience, gestion de groupe) fut proposé dès le mois de juin.

Dans la continuité, le troisième webinaire eu lieu en janvier 2021, abordant le port du masque et les effets des écrans sur les enfants, toujours en lien avec la crise sanitaire. D'autres webinaires sont en cours de réflexion.

1.6 Rapport d'activité Pôle Publication et Communication

Le groupe communication poursuit son travail de fluidité et de rapidité d'envoi d'informations vers les DD et les adhérents à travers plusieurs supports :

- * La lettre associative, envoyée par mail à chaque adhérent, publiée 4 à 6 fois dans l'année
- * Des flashes info.
- * L'ouverture d'une page Facebook.
- * Un groupe Facebook.
- * Un compte twitter AFPEN .
- * Le changement de site.
- * Le Forum du site.
- * La mise en place la Framaliste en direction des DD qui priorise la remontée des informations professionnelles depuis le terrain.
- * La ligne téléphonique de l'AFPEN.
- * Le « Quatre pages ».
- * La plaquette AFPEN.

La Lettre de l'AFPEN

La lettre de l'AFPEN est un outil numérique de communication important utilisé par l'AFPEN. Envoyée par mail à chaque adhérent, elle permet de tenir ces derniers régulièrement informés de l'action de l'AFPEN tout au long de l'année. Elle peut également être utilisée par les délégués et autres membres de l'AFPEN comme moyen de communication, pour se faire connaître lors des différentes représentations sur le terrain (DASEN, rectorat, partenaires...). Elle est publiée de manière régulière, à raison de 4 à 6 par an, selon les nécessités.

Depuis Novembre 2019, Fanny DESIGNE, membre du bureau national, en est la coordinatrice. Elle synthétise les différents comptes rendus réalisés par les membres du CA ou du BN à la suite de manifestations et/ou pour rendre compte du travail de partenariat avec d'autres organisations ou les autorités politiques. La maquette est envoyée au groupe Lettre pour une relecture. Laurent Chazelas, le président, finalise la dernière version en y apportant son éditorial et Richard Redondo se charge de l'envoi aux adhérents par mail.

La lettre compte entre 10 et 15 pages ; elle est structurée selon différentes rubriques : l'éditorial du président, les informations départementales, nationales et internationales et les actualités concernant le lien partenarial (avec le CEPE, le CERÉDéPsy, le G10...). Vient ensuite une rubrique « Idées de lecture » proposant des fiches de lecture apportées par des membres du CA ou des adhérents concernant des ouvrages récents. Une page « événements et conférences » est ensuite proposée, suggérant des congrès et autres manifestations aux adhérents. Une dernière partie « liens utiles et informations complémentaires » apporte des informations, institutionnelles ou non concernant la profession.

La plupart des articles proposent un lien renvoyant au site AFPEN et permettant d'accéder à l'article complet... Un lien direct pour adhérer ou réadhérer est également présent.

Parfois des lettres thématiques sont proposées comme la lettre internationale envoyée en novembre 2021.

En conclusions : Le CA souhaite poursuivre la modernisation de la communication de l'association.

La revue **Psychologie & Éducation** est une revue entièrement associative qui paraît quatre fois par an. Le comité de lecture se réunit en visio une fois par mois pour analyser les articles reçus, organiser le travail de recherche, et entre temps le travail se poursuit par courriel.

Au cours de cette mandature, nous avons développé la rubrique Témoignages et Pratiques professionnelles, en nous mettant à disposition des psychologues du terrain pour une aide à la rédaction. Nous avons édité 9 numéros, dont 7 thématiques (Dolto, Protection de l'enfance, numéros réalisés à partir des Écrits Professionnels Réflexifs des psychologues en formation de Bordeaux, le numérique, etc.). Nous sollicitons également des articles au cours de journées de formation et de colloques auprès d'auteurs à qui nous proposons d'écrire pour la revue. Cette démarche est toujours enrichissante pour les membres du C. L. Nos choix éditoriaux s'articulent autour des préoccupations du terrain.

Pendant le confinement du printemps 2020, le comité de lecture a entrepris de mettre en forme ce qui se passait du point de vue des psychologues et d'autres professionnels de l'école qui ont été invités à partager leur expérience

sous forme de journal de bord, récit, vignettes... Deux numéros ont été publiés : L'école à contretemps (1) en juin, qui a proposé une sorte d'état des lieux de la traversée du confinement, et L'école à contretemps (2) en septembre, qui a prolongé la réflexion autour de certains enjeux questionnés par cette période. Le comité de lecture a travaillé intensément pendant cette période, pour analyser, trier, relier... et réfléchir à l'élaboration des publications finales. L'ensemble des témoignages a été publié dans un recueil, L'école à contretemps, disponible sur le site de l'AFPEN. **En conclusion :** Le comité de lecture a le projet de poursuivre son travail autour de la diffusion et de la communication de la revue.

1.7 Projet d'Orientation

Dans son projet d'orientation, le Conseil d'Administration de l'AFPEN se propose de poursuivre les actions engagées au cours de la mandature qui s'achève (de septembre 2019 à juin 2022) lorsque celles-ci restent toujours pertinentes.

Trois axes principaux seront les fils conducteurs de ce projet. Ils traversent nos engagements associatifs en appui sur les fondements et les valeurs que nous partageons et portons ensemble en référence à l'article 2 de nos statuts:

« Cette association a pour objet toutes questions relatives à l'exercice, à la défense et à la promotion de la psychologie dans le système éducatif. Les membres de l'Association désignent à l'échelon national leurs représentants au Conseil d'Administration et à l'échelon départemental, les délégués départementaux pour informer de leurs positions les administrations, syndicats et associations sur tous les problèmes concernant la psychologie en général et la psychologie au sein du système éducatif en particulier. Ces représentants élus et mandatés ne seront habilités à présenter que les orientations définitives et les réflexions et positions émanant du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale ou du Bureau national. »

❖ Soutenir et développer la fonction de Délégué Départemental (DD)

Notre force associative s'appuie sur le maillage des délégations départementales, qui solidifie le rayonnement national de notre association. C'est un atout indéniable lors de chaque rencontre ou rendez-vous. Développer les liens, les contacts et les soutiens aux DD, et entre les DD, apparaît aujourd'hui être une nécessité incontournable pour cette fonction de plus en plus complexe et parfois chronophage.

Ces échanges et soutiens sont précieux de même que le partage d'expériences, d'idées d'actions, de projets et de perspectives au plus près des besoins du terrain et des réalités propres à chaque délégation.

Des rencontres entre des représentants du Conseil d'Administration et les délégations pourraient être développées (en présentiel ou en distanciel par exemple).

❖ La modernisation associative

Déjà largement amorcée au niveau technique (nouveau site, outils favorisant les échanges en distanciel, webinaires, listes de diffusion, réseaux sociaux, ...), ces démarches doivent se poursuivre sur cette voie de modernisation et de facilitation des échanges.

Sur le plan associatif, l'organisation en pôles et l'intégration du comité de lecture de la revue « Psychologie & Éducation » au sein du Conseil d'Administration ont engendré des bouleversements dans les pratiques, des innovations et des aménagements intéressants à poursuivre. L'association, reconnue par nos plus hautes instances, nécessite une réactivité constante. Elle est de plus en plus sollicitée et demande un investissement de tous les administrateurs. La dimension internationale et son impact très important fait partie intégrante de cette évolution acquise.

Rendre le fonctionnement associatif plus opérationnel pour répondre aux enjeux techniques et pratiques qui nous attendent, sera un défi à soutenir pour la prochaine mandature.

❖ **Le devenir associatif :**

L'AFPEN se doit d'avancer sur son questionnement et son devenir quant à la place de chacun, Psychologue EDA et Psychologue EDO, au sein des structures associatives existantes : un corps unique et deux associations qui sont issues d'une longue histoire.

Des motions proposées lors des deux dernières Assemblées Générales (Montpellier et Deauville) poussent à l'ouverture au sein de l'AFPEN et au rapprochement entre nos associations respectives.

Lenteur et inaction pour certains... trop vite et difficile à envisager pour d'autres.

Ce qui apparaît aujourd'hui comme un clivage est pointé par les psychologues issus du concours spécifique des Psychologues Éducation nationale et qui ne connaissent pas notre histoire et les évolutions associatives.

Un défi à relever pour la prochaine mandature : 5 ans après la promulgation du corps unique, sans renier notre filiation, il s'agit de poursuivre nos relations et échanges inter-associatifs, afin que ce corps unique puisse prendre corps sur le plan associatif.

2. Rapport Financier Exercice 2019 - 2020

Mandature
2019 – 2022
Post Deauville

Vous trouverez dans les pages qui suivent les éléments comptables concernant :

- **Le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 :**
 - exercice comptable réalisé 2019
 - présentation du budget prévisionnel 2020
- **Le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 :**
 - exercice comptable réalisé 2020
 - présentation du budget prévisionnel 2021

À noter :

Bien que la mandature ait été prolongée jusqu'en juin 2022, l'exercice comptable 2021 ne peut pas être pris en considération ici. En effet l'exercice 2021 sera clos le 31 mars 2022 et donc ne peut pas être présenté aux AG départementales en février. La présentation et validation du bilan comptable 2021 réalisé sera présenté au Conseil d'Administration de mars 2022, postérieur à la rédaction de ce document.

Il sera présenté de manière habituelle aux AG départementales préparatoires à la prochaine assemblée générale après celle de Toulon

2.1 Budget de fonctionnement de l'exercice 2019

Après avoir préalablement envoyé l'ensemble des documents comptables aux administrateurs afin que chacun puisse en prendre connaissance, Richard Redondo, Trésorier, présente le budget réalisé de l'année 2019. Il apporte les éléments suivants :

Appréciation générale du bilan comptable exercice 2019 :

C'est depuis longtemps le premier budget en déficit !

Globalement, Richard Redondo, trésorier relève que tous les administrateurs de l'AFPEN ont été très vigilants quant aux dépenses liées à leur mandat.

Le déficit apparaît imputable aux conjonctures économiques particulières et aux choix de l'association.

Les réserves ont permis d'absorber ce léger déficit, sans les épuiser pour autant.

L'année 2020 nécessitera une gestion prudente et vigilante.

Commentaires concernant les produits (recettes) exercice 2019 :

→ Baisse des Produits ou recettes

Une chute des recettes de 8000€ de moins que l'an passé rien que sur adhésions, associée à une chute des ventes d'ouvrages.

À noter le maintien au même niveau des recettes de la revue (50/50 pour les abonnements et les adhérents abonnés)

Une provision de 5000€ avait été inscrite au budget prévisionnel, mais insuffisante. Cependant afin de boucler l'exercice il a fallu injecter près de 11.000 € de nos réserves.

Le déficit total annoncé est de 5.034 €. Si l'on tient compte des reversements ci-dessus, le déficit effectif se monte à un peu plus de 16.000 €.

À noter aussi le versement des 15.000 € d'avances accordés au comité d'organisation du congrès de Deauville. En référence à la convention signée entre l'AFPEN et les coordinatrices du congrès, la moitié des éventuels bénéfices du congrès sera reversée à la clôture comptable du congrès après la publication des actes.

Enfin, une entrée "*blanche*" de 6.253 €, blanche puisqu'elle représente les parts départementales reversées intégralement (voir charges en gestion services rubrique 10)

Il en résulte donc plus d'entrées financières que prévu dans le budget prévisionnel 2019 mais aussi plus de dépenses que le prévoyait le prévisionnel.

Commentaires concernant les charges (dépenses) exercice 2019 :

Il y n'a pas de remarques particulières à faire sur les différents postes qui restent stables.

Il faut noter cependant les dépenses en nette hausse concernant :

- Des frais de congrès (2.590 €) non prévus : plus de 985€ nous ont été remboursés par le congrès (voir en produits rubrique remboursements) et le reste concerne des déplacements supplémentaires du BN pour accompagner la coordination du congrès.
- 28.000 € pour la tenue des CA : le dernier CA de novembre a couté plus de 13.000 €, 27 administrateurs (CA et CL), sur un temps plus long que d'habitude, de quatre jours, selon les nouvelles modalités de fonctionnement, qui devraient se réguler à l'avenir.
- L'assemblée générale a couté moins cher que prévu. Il ressort que la vie associative, dans le cadre de l'assemblée générale est revenue à 10.000 € de plus que prévu. Le différentiel se monte à 30.000 € de plus que l'an passé, année sans congrès, le surcoût est donc relatif.
- Les frais de représentations restent équivalents aux dépenses des budgets antérieurs. À noter quand même, des représentations moins nombreuses en nombre que les années précédentes mais avec une explosion du prix des transports.
- Les 1696 € concernent tous les frais engagés pour la nouvelle plaquette de l'AFPEN.
- La revue nous coûte 22.000 € et rapporte, on l'a vu 17.000€, si le déficit est toujours présent et se maintient à 5.000 € mais il ne s'aggrave pas.

En conclusion du budget réalisé 2019, la chute du nombre d'adhérents, le prix des transports, le paradigme de changement du fonctionnement CA/CL n'ont pas suffisamment été pris en compte dans ce budget.

En référence à la convention signée entre l'AFPEN et les coordinatrices du congrès, la moitié des éventuels bénéfices du congrès sera reversée à la clôture comptable du congrès après la publication des actes.

☞ Vous trouverez dans les pages suivantes :

- le bilan du budget réalisé 2019 approuvé le par CA réuni en visio le 1 avril 2020.
- le budget prévisionnel 2020 présenté au CA réuni en visio le 1 avril 2020.

BUDGET exercice réalisé 2019 approuvé par le CA réuni en visio le 1 avril 2020

BUDGET définitif DE L'AFPEN				BUDGET définitif DE L'AFPEN			
EXERCICE 2019				EXERCICE 2019			
dates de référence	2019 PREVISIONNEL	2019,00 REALISE	rappel 2018 Observations	CHARGES (dépenses)	2019 PREVISIONNEL	2019 REALISE	rappel 2018 Observations
A PRODUITS (recettes)							
a/ ordinaires				VIE ASSOCIATIVE			
1 ADHESIONS	50 000,00	46 612,30	54 959,00	001/ PRESIDENCE	500,00	217,53	542,90
2 ABONNEMENTS REVUE	16 700,00	16 970,60	8436 ab /8534 ad 16 879,99	002/ vice PRESIDENCE	500,00	288,00	515,90
4 DOCTS ET PUBLICATIONS	3 250,00	1 246,50	1 695,10	003/ CONGRES		2 590,68	
5 AUTRE (parts départementales)		6 253,00		004/ BUREAUX NATIONAUX	5 700,00	4 080,88	2 BN 6 084,96
total produits a/	69 950,00	71 082,40	73 534,09	005/ CONSEILS D'ADMINISTRATION	20 000,00	28 286,67	3CA sur 10 jc 20 702,59
b/ particuliers				006/ ASSEMBLEE GENERALE	24 000,00	17 607,97	
6 PROVISION	5 000,00	5 000,00		007/ ACTIONS, AVANCES	500,00	9 000,00	6 000,00
7 REVERSEMENTS	15 000,00	15 000,00	16 707,00	forum rased	51 200,00	62 104,71	33 846,35
8 PARTENARIAT				FO001/ FORMATION			
9 INTÉRÉTS	800,00	618,81	632,64	001/REPRESENTATIONS	2 000,00	2 201,26	1 281,39
10 AUTRE (dont exercice antérieur)				002/RELATIONS ASSOCIATIONS	6 000,00	4 591,64	7 593,55
11 DROITS D'AUTEUR	1 000,00	956,72	1 525,85	003/IMPRESSR. publ. et médias	1 200,00	1 696,25	
12 ACTION FORMATION				004/RELATIONS INTERNATIONALES	3 250,00	3 516,90	4 853,84
total produits b/	21 800,00	21 575,53	18 865,49	005/ COMMISSION anim. dép & rég			5 851,74
c/ exceptionnels				006/ FONCTIONNEMENT			
13 MINISTÈRE EDUCATION NATIONALE							
14 SUBVENTIONS							
15 AUTRE (ACTION, DON, LEG, ETC)							
remboursements divers		985,25					
sorties réserves		10 969,48					
17 RELIQUAT ANNEE PRECEDENTE	3 090,25	3 090,25	1 205,97	PUBLICATIONS et RECHERCHE			
total produits c/	3 090,25	15 044,98	1 205,97	001/FABRICATION EXPEDIT REVUE/4N°	15 000,00	15 907,77	rev+trad+FF 14 613,36
TOTAL DES PRODUITS (a+b+c)	94 840,25	107 702,91	93 605,55	002/COMITE LECTURE REVUE	6 210,93	6 058,33	
BALANCE Réalisé	-5 054,34 €			005/COMMISSION PUBLICATION	1 000,00		605,58
BALANCE prévisionnel	0,00 €			006/ AUTRES FABRICATIONS	1 090,25		2 607,50
LE PRESIDENT				007/ RECHERCHE	17 090,25	22 118,70	23 884,77
				GESTION SERVICES			
				001/SECRETARIAT ADMINISTRATIF	1 000,00	1 075,47	806,46
				002/ASSURANCE	1 000,00	747,71	434,80
				003/AFFILIATIONS	3 500,00	2 662,00	2 969,50
				004/GESTION ADHESIONS FICHIER CENTRAL	1 000,00	389,52	2 768,16
				005/GESTION ABONNEMENTS	500,00	249,51	334,94
				006/GESTION DOCTS & PUBLICATIONS	800,00	492,75	1 057,58
				007/GESTION Siege social	800,00		609,95
				008/GESTION TRESORERIE	300,00	46,32	103,69
				009/COMMISSION GESTION	100,00		
				010/REMBOURSEMENTS	100,00	6 253,00	Pdep
				011/ FRAIS BANCAIRES	500,00	509,53	316,53
				012/ EQUIPEMENT DIVERS	500,00	503,98	581,19
				013/ WEBMASTER, FRAIS SITE	4 000,00	3 598,00	3 220,86
				016/ DEFICIT ANNEE ANTERIEURE			
					14 100,00	16 527,79	13 203,66
				TOTAL DES CHARGES :	94 840,25	112 757,25	90 515,30

BUDGET prévisionnel 2020 présenté par le CA réuni en visio le 1 avril 2020



BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'AFPEN

EXERCICE 2020



BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'AFPEN

EXERCICE 2020

Le budget prévisionnel de l'année 2020 a été présenté au Conseil d'Administration de l'A.F.P.E.N réuni en videoconférence le 1er avril 2020

LE PRESIDENT

2.2 Budget de fonctionnement de l'exercice 2020

En amont du CA visioconférence, M. Richard Redondo trésorier de l'association a adressé à l'ensemble des administrateurs, l'état du budget réalisé en 2020 en y intégrant les remarques nécessaires à la compréhension du document, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Appréciation générale du bilan comptable exercice réalisé 2020 :

Les questions abordées en CA visio permettent les clarifications suivantes : c'est le 1er budget en déficit en raison notamment de la baisse du nombre d'adhérents en 2019, le coût des transports et des hébergements en augmentation croissante.

Présentation au CA du budget réalisé exercice 2020 et budget prévisionnel exercice 2021 :

Rappel : Le budget réalisé de 2019 était, pour la première fois depuis longtemps, en déficit (de 5 054,34€) et nous avions dû ponctionner sur nos réserves près de 11 000 € pour le boucler. Ce budget 2019 avait été voté et adopté à l'unanimité en visioconférence le 1er avril 2020.

- ✓ **Incidences** : Les évènements sanitaires ébranlant la planète en 2020 ont entraîné évidemment des conséquences sur les activités de l'AFPEN et par voie de conséquences sur le budget réalisé 2020, les produits et les charges. On doit donc s'attendre à un budget non équilibré qui a demandé pour la mise en place du budget prévisionnel 2021 des arbitrages importants.

Trame générale :

Qu'en dire ?

Bien sûr il est en excédent, on pouvait s'y attendre mais c'est surtout dû :

Pour les produits, à une augmentation sensible du nombre d'adhésions (par rapport à 2019), au versement des excédents du congrès de Deauville et pour les charges à un sensible diminution due à deux mécanismes, d'une part un maintien quasi à égalité de certaines dépenses (par exemple les frais liés à la revue) et d'autre part à un effondrement d'autres (par exemple les frais liés aux représentations).

Nous avons donc maintenant à gérer avec parcimonie, patience et bon sens pour inclure cet excédent dans des dépenses budgétaires réfléchies et constructives pour l'association.

Commentaires concernant les produits (recettes) exercice 2020 :

- Pour les adhésions, sensible remontée du nombre et plus de 5 000€ de plus qu'en 2019.
- Pour la revue, 5% d'augmentation en euros (par rapport à 2019).
- Près de 8 000€ de parts départementales encaissées, donc sensible augmentation d'adhésions prises par internet (604 sur 948, donc 64% des adhésions se sont faites par internet !).
- Les intérêts sont en baisse à cause de la ponction de l'an passé sur les réserves.
- Les remboursements sont des frais engagés puis remboursés par les commerçants, les voyagistes ou les hôtels (à cause de la crise sanitaire).
- Les droits d'auteurs se maintiennent.
- Deauville, comme prévu dans la charte des congrès, a versé au budget National la moitié de ses excédents (donc 8 000€). Merci à eux.
- Donc un total d'entrées de 88 664€ en diminution de 18% par rapport à 2019 (attention le budget 2019 était élevé à cause de la ponction sur les réserves (11 000€) et du versement en totalité des avances faites au congrès de Deauville (15 000€). Si l'on retire ces deux entrées exceptionnelles en 2019 on a un budget 2019 de 81 700€ et par conséquent le budget des produits 2020 en augmentation de 9%).

Commentaires concernant les charges (dépenses) exercice 2020 :

- Deux bureaux nationaux ont pu être réalisés en présentiel (en février et en septembre) deux autres se sont tenus en distanciel.
- Chute vertigineuse des frais engagés pour les CA puisqu'ils sont tenus en distanciel ! Les 2666 € qui figurent ici sont les frais engagés et qui sont restés dus (non-remboursements, en particulier par le CISP

- pour le CA de novembre) Ce chiffre de 2 666 € est tout de même à minorer par un remboursement exceptionnel du CISP de 465 € (qui figure à la rubrique remboursement des produits).
- Le congrès de TOULON a reçu 5 000€ d'avance pour la réservation des salles.
 - Les représentations présentent un budget en nette baisse Normal ! elles ont été, en présentiel, très réduites.
 - Idem pour les relations avec nos partenaires.
 - L'absence de la tenue du congrès ISPA a fait chuter le budget international très sensiblement
 - 0 € pour la réunion DD, elle n'a pas eu lieu et tous les frais engagés ont pu être remboursés.
 - Sensible baisse du coût de la revue (30% de moins) mais attention c'est surtout dû à la suppression du CL et donc au renvoi de ses frais dans le conseil d'administration. Par ailleurs la revue elle-même se maintient dans ses coûts habituels.
 - Secrétariat administratif (voir siège social).
 - Assurances : diminution due à une réévaluation du contrat Maïf.
 - Affiliations, comme habituellement.
 - Fichier adhésions ... RAS.
 - Abonnements, en augmentation due aux nombreux nécessaires envois individuels de la revue et à l'abonnement UNIPRESS.
 - Frais du stock, là aussi beaucoup d'envois individuels de la revue.
 - Siège social : couplé avec le secrétariat administratif. Ici figure les frais de fonctionnement des membres du bureau, les abonnements divers, l'envoi des vœux
 - Trésorerie... RAS
 - Gestion reconstitution de nos réserves au niveau de 2019 et donc versement de 10969,48€.
 - Versements, les parts départementales reversées aux DD. À noter que quelques DD soit n'en veulent pas, soit n'ont pas fourni un numéro de compte AFPEN - Il y a donc un écart de 569 € restant à la trésorerie nationale mais appartenant aux Délégations départementales.
 - Les frais bancaires sont en augmentation, normal, on est passé au paiement intégral et fractionné, et à la quasi-totalité des versements par voies bancaires.
 - Équipement, un nouvel ordinateur pour la présidence (amortissement sur deux ans) et des pièces informatiques (raccords).
 - Frais du site En baisse, surtout due à la suppression par le gouvernement des charges sociales (à cause de la pandémie) pendant plusieurs mois.
 - Nouvelle rubrique, les frais engagés pour les réunions en vidéo et les webinaires.
 - Et enfin le remboursement du déficit de l'année dernière.

En conclusion du budget réalisé 2020

Nous avons donc dépensé 65 766,17€, en baisse par rapport à 2019 !

Un budget non équilibré et bien entendu excédentaire de 22 898,72€.

Les actions associatives menées fin 2019 et début 2020 ont permis d'enregistrer un rebond significatif des adhésions en 2020 rejoignant le record de 2017, année de la création du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale. Cependant, afin de gérer au mieux la hausse des coûts de fonctionnement, le budget prévisionnel qui sera présenté ultérieurement restera de rigueur et maîtrisé qui devrait permettre à la fois de résorber les déficits de 2019 (déjà absorber par la suppression du CA présentiel de Paris) et de gérer l'augmentation des couts de fonctionnement.

☞ Vous trouverez dans les pages suivantes :

- le bilan du budget réalisé 2020 approuvé le par CA réuni en visio le 18 mars 2021.
- le budget prévisionnel 2021 présenté au CA réuni en visio le 18 mars 2021.

BUDGET exercice réalisé 2020 approuvé par le CA réuni en visio le 18 mars 2021

BUDGET REALISE DE L'AFPEN						BUDGET REALISE DE L'AFPEN					
EXERCICE 2020						EXERCICE 2020					
dates de référence	01/04/2020	15/03/2021	PREVISIONNEL	REALISE	Observation: RAPPEL 2018	CHARGES (dépenses)	01/04/2020	15/03/2021	PREVISIONNEL	REALISE	Observation: RAPPEL 2018
A PRODUITS (recettes)						VIE ASSOCIATIVE					
a/ ordinaires						001/ PRESIDENCE			500,00	0,00	542,90
1 ADHESIONS	45 000,00	52 140,00	948 adhérants	54 959,00		002/ vice PRESIDENCE			500,00	399,00	515,90
2 ABONNEMENTS REVUE	15 000,00	17 730,20	318 adh/abc	16 879,99		003/ CONGRES					
4 DOCTS ET PUBLICATIONS	1 500,00			1 695,10		004/ BUREAUX NATIONAUX			5 000,00	4 052,87	2 présentiels
5 AUTRES parts départementales	7 254,34	7 852,00	604 adhesions internet (PD)			005/ CONSEILS D'ADMINISTRATION			15 000,00	2 666,50	20 702,59
total produits a/	68 754,34	77 722,20		73534,09		006/ ASSEMBLEE GENERALE					
b/ particuliers						007/ ACTIONS, AVANCES			10 000,00	5 000,00	avances tou
6 PROVISION						forum rasied			500,00		
7 REVERSEMENTS				16 707,00					31 500,00	12 118,37	33846,35
8 parts départementales											
9 INTÉRÉTS	800,00	428,89		632,64		F0001/FORMATION					
10 Remboursements			1 612,98	Hotels payés - trop percus							
11 DROITS D'AUTEUR	1 000,00	900,82		1 525,85		RELATIONS					
12 ACTION FORMATION						001/REPRÉSENTATIONS			2 000,00	1 366,44	1 281,39
total produits b/	1 800,00	2 942,69		18865,49		002/RELATIONS ASSOCIATIONS			4 500,00	2 067,78	7 593,55
c/ exceptionnels						003/IMPRES, R. publ. et médias			200,00		
13 MINISTÈRE EDUCATION NATIONALE						004/RELATIONS INTERNATIONALES			3 000,00	468,61	4 853,84
14 SUBVENTIONS						005/ COMMISSION anim. dépôt & rég			6 000,00	0,00	réunion DD
15 AUTRE (ACTION, DON, LEG, ETC)		8 000,00	Deauville			006/ FONCTIONNEMENT					
remboursements											
sorties réserves	10 000,00	-							15 700,00	3 902,83	19580,52
17 RELIQUAT ANNEE PRECEDENTE			-	1 205,97		PUBLICATIONS et RECHERCHE					
total produits c/	10 000,00	8 000,00		1205,97		001/FABRICATION EXPEDIT® REVUE/4N°			16 000,00	15 562,67	14 613,36
TOTAL DES PRODUITS (a+b+c)	80 554,34	88 664,89		93605,55		002/COMITE LECTURE REVUE					6 058,33
						005/COMMISSION PUBLICATION					
						006/ AUTRES FABRICATIONS					605,58
						007/ RECHERCHE					2 607,50
									16 000,00	15 562,67	23884,77
						GESTION SERVICES					
						001/SECRETAIRAT ADMINISTRATIF			1 000,00	0,00	806,46
						002/ASSURANCE			1 000,00	440,27	434,80
						003/ AFFILIATIONS			3 000,00	2 535,00	2 969,50
						004/ GESTION ADHESIONS FICHIER CENTRAL			500,00	252,47	2 768,16
						005/ GESTION ABONNEMENTS			500,00	444,74	334,94
						006/ GESTION DOCTS & PUBLICATIONS			500,00	621,73	1 057,58
						007/ GESTION SIEGE SOCIAL			200,00	733,24	609,95
						008/ GESTION TRESORERIE			300,00	60,48	103,69
						009/ COMMISSION GESTION			0,00	10 969,48	
						010/ REVERSEMENTS			100,00	7 283,00	
						011/ FRAIS BANCAIRES			700,00	929,08	316,53
						012/ EQUIPEMENT DIVERS			500,00	968,19	581,19
						013/ WEBMASTER, FRAIS SITE			4 000,00	2 560,80	3 220,86
						014/ frais internet (zoom , webinaire)				1 329,48	
						016/ DEFICIT ANNEE ANTERIEURE			5 054,34	5 054,34	
LE PRESIDENT									17 354,34	34 182,30	13203,66
						TOTAL DES CHARGES :			80 554,34	65 766,17	90515,30

BUDGET prévisionnel exercice 2021 présenté par le CA réuni en visio le 18 mars 2021



BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'AFPEN

EXERCICE 2021



BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'AFPEN

EXERCICE 2021

dates de référence		PREVISIONNEL	REALISE	Observations	CHARGES	(dépenses)	PREVISIONNEL	REALISE	Observations
A PRODUITS (recettes)					VIE ASSOCIATIVE				
a/ ordinaires					001/ PRESIDENCE	500,00			
1 ADHESIONS	42 000,00 €				002/ vice PRESIDENCE	500,00			
2 ABOUNEMENTS REVUE	13 000,00 €				003/ CONGRES				
4 DOCTS ET PUBLICATIONS	1 500,00 €				004/ BUREAUX NATIONAUX	5 700,00			
5 AUTRE	6 000,00 €				005/ CONSEILS D'ADMINISTRATION	27	15 000,00		3 BN
	total produits a/	62 500,00 €	0,00 €		006/ ASSEMBLEE GENERALE		10 000,00		2CA sur 8 journées
b/ particuliers					007/ ACTIONS, AVANCES		5 000,00		
6 PROVISION	4 000,00 €						500,00		
7 REVERSEMENTS								37 200,00	0,00
8 PARTENARIAT					FO001/ FORMATION				
9 INTERETS	800,00 €				001/ REPRESENTATIONS	2 600,00			
10 AUTRE (dont exercice antérieur)					002/ RELATIONS ASSOCIATIONS	2500,00			
11 DROITS D'AUTEUR	1 000,00 €				003/ IMPRESSION	R. publ. et médias	3 000,00		
12 ACTION FORMATION					004/ RELATIONS INTERNATIONALES		5 500,00		
	total produits b/	5 800,00 €	0,00 €		005/ COMMISSION anim. dép & rég		5 000,00		
c/ exceptionnels					006/ FONCTIONNEMENT				
13 MINISTERE EDUCATION NATIONALE								18 600,00	0,00
14 SUBVENTIONS					PUBLICATIONS et RECHERCHE				
15 AUTRE (ACTION, DON, LEG, ETC)					001/ FABRICATION EXPEDIT° REVUE/4N°	15 000,00			
	sorties réserves				002/ COMITE LECTURE REVUE				
17 RELIQUAT ANNEE PRECEDENTE	22 898,72 €				005/ COMMISSION PUBLICATION				
	total produits c/	22 898,72 €	0,00 €		006/ AUTRES FABRICATIONS		2 000,00		
TOTAL DES PRODUITS (a+b+c)	91 198,72 €	0,00 €			007/ RECHERCHE			17 000,00	0,00
					GESTION SERVICES				
					001/ SECRETARIAT ADMINISTRATIF	398,72			
					002/ ASSURANCE	500,00			
					003/ AFFILIATIONS	2 500,00			
					004/ GESTION ADHESIONS FICHIER CENTRAL	300,00			
					005/ GESTION ABOUNEMENTS	500,00			
					006/ GESTION DOCTS & PUBLICATIONS	500,00			
					007/ GESTION SIEGE SOCIAL	600,00			
					008/ GESTION TRESORERIE	100,00			
					009/ COMMISSION GESTION	0,00			
					010/ REVERSEMENTS	6 000,00			
					011/ FRAIS BANCAIRES	1 000,00			
					012/ EQUIPEMENT DIVERS	1 000,00			
					013/ WEBMASTER, FRAIS SITE	4 500,00			
					014/ FRAIS INTERNET	500,00			
					016/ DEFICIT ANNEE ANTERIEURE	0,00			
							18 398,72		0,00
					TOTAL DES CHARGES :	91 198,72	0,00		

3. Tarifs Adhésions

2022-2023

Les tarifs proposés seront applicables à partir du 1 janvier 2023.

TARIFS Au 1 ^{er} janvier 2023	Adhésions pour les ACTIFS (sans revues)	70
	Adhésions pour les ACTIFS (avec 4 revues Psychologie et Éducation 70 + 34)	104
	Adhésions pour les RETRAITÉS (avec 4 revues Psychologie et Éducation)	84
	Adhésions pour les STAGIAIRES (sans revue)	35
	Adhésions pour les STAGIAIRES (avec 4 revues Psychologie et Éducation 35 + 34)	69
	Adhésions pour les RETRAITÉS (sans revues) :	50
	<i>Cette adhésion à l'AFPEN entraîne automatiquement une adhésion (sans revue) à la SFP (Société Française de Psychologie) avec envois électroniques des Flash Infos et informations de la SFP.</i>	

- ☞ Le CA réunit le 21 janvier 2022 propose d'augmenter modérément les tarifs.

4. Votes du Conseil Administration

Mandature
2019 –
2022

- ✚ **Le rapport d'activités** a été présenté par voie électronique et approuvé à l'unanimité des votants le 30 janvier 2022.
- ✚ **Le projet d'orientation** a été présenté par voie électronique et approuvé à l'unanimité des votants le 30 janvier 2022.
- ✚ **Les bilans financiers présentés dans ce rapport ont** a été approuvés à l'unanimité lors des CA :
 - le bilan du budget réalisé 2019 approuvé le par CA réuni en visio le 1 avril 2020.
 - le budget prévisionnel 2020 présenté au CA réuni en visio le 1 avril 2020.
 - le bilan du budget réalisé 2020 approuvé le par CA réuni en visio le 18 mars 2021.
 - le budget prévisionnel 2021 présenté au CA réuni en visio le 18 mars 2021.
- ✚ **La proposition d'augmentation des tarifs d'adhésion** a été votée et approuvée à la majorité le 19 janvier 2022 en CA à Paris.

Précisions : www.afpen.fr

Pour plus de détails sur le contenu et les dates des actions, se reporter aux différents comptes-rendus des CA et aux Lettres de l'AFPEN de septembre 2019 à janvier 2022.

5. Procès-verbal de la réunion départementale préparatoire à l'AG du congrès

AG AFPEN
Congrès TOULON
2 juin 2022

L'enregistrement du procès-verbal du report des votes se fait par voie électronique par le délégué départemental en suivant le lien ci-dessous (cliquez ou copiez sur votre navigateur) :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSenWbXn8pzLzAsHb3HBBmQr1KoJu4SgM6gYLZifYfA_vVhihw/viewform

L'enregistrement du Procès-Verbal recense les résultats des votes :

- ⊕ Les résultats des votes des points suivants :
 - le rapport d'activités
 - le projet d'orientation
 - les bilans financiers
 - les propositions d'augmentation des tarifs
- ⊕ L'enregistrement des références de participations à l'AG pour deux personnes, présences et repas pour le Délégué (ou un adhérent qui le remplace) plus un représentant à l'AG.

La date limite d'enregistrement électronique a été fixée au mercredi 23 mars 2022.

Au-delà de cette date le serveur sera clos.

- ☞ L'enregistrement des votes n'est effectif que lorsque le serveur de la plateforme le confirme par le message suivant « **Merci de vos réponses. Elles sont maintenant enregistrées** ».
- ☞ Une copie de vos réponses vous sera adressée sur votre adresse E-mail.
😊 **N'oubliez pas de la renseigner dans le formulaire.**

☞ **DATE LIMITE D'ENREGISTREMENT VOTES le mercredi 23 mars 2022**

Un enregistrement automatique de la date et de l'heure est sauvegardé par le logiciel et tient lieu d'accusé de réception.

6. Recueil Motions & commentaires

27^{ème} CONGRES NATIONAL DE
L'AFPEN
Toulon
Jeudi 2 juin 2022

Recueil des motions :

L'enregistrement des motions portées par le département se fait par voie électronique par le délégué départemental. Tout adhérent qui le souhaite peut à titre individuel proposer une motion.

Pour enregistrer les motions, suivez le lien ci-dessous (cliquez ou copiez sur votre navigateur) :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfus3XJ9s3vqIPZw72iO1WqtSqT1JqlS43EOcwE7a7LupfyA/viewform>

Chaque motion fait l'objet d'un enregistrement séparé.

La date limite d'enregistrement électronique a été fixée au mercredi 23 mars 2022

Au-delà de cette date le serveur sera clos.

- ☞ L'enregistrement des motions n'est effective que lorsque le serveur de la plateforme le confirme par le message suivant « **Merci de vos réponses. Elles sont maintenant enregistrées** ».
- ☞ Une copie de vos réponses vous sera adressée sur votre adresse E-mail.
 **N'oubliez pas de la renseigner dans le formulaire.**

Recueil des commentaires :

L'enregistrement des commentaires portés par le département se fait par voie électronique par le délégué départemental. Tout adhérent qui le souhaite peut à titre individuel proposer un commentaire.

Pour enregistrer les commentaires, suivez le lien ci-dessous (cliquez ou copiez sur votre navigateur) :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdrRz2g3oIEMMSPt1MlyXbOTzx2cafTw-ixPkFlT5mW0hoUxA/viewform>

Chaque commentaire fait l'objet d'un enregistrement séparé.

La date limite d'enregistrement électronique a été fixée mercredi 23 mars 2022.

Au-delà de cette date le serveur sera clos.

- ☞ L'enregistrement des commentaires n'est effective que lorsque le serveur de la plateforme le confirme par le message suivant « **Merci de vos réponses. Elles sont maintenant enregistrées** ».
- ☞ Une copie de vos réponses vous sera adressée sur votre adresse E-mail.
 **n'oubliez pas de la renseigner dans le formulaire.**

☞ DATE LIMITE D'ENREGISTREMENT DES MOTIONS ET COMMENTAIRES le mercredi 23 mars 2022.

Un enregistrement automatique de la date et de l'heure est sauvegardé par le logiciel et tient lieu d'accusé réception.

7. Renouvellement des mandats au CA

Assemblée Générale AFPEN
Jeudi 2 juin 2022
Congrès Toulon

Renouvellement des mandats au Conseil d'Administration

Rappel, le conseil d'administration réuni en mars 2019 a voté le regroupement des administrateurs du CA et du CL portant à 27 le nombre d'administrateurs au sein du CA.

À noter :

Afin de maintenir constant ses effectifs pour assurer la continuité de ses actions, le CA réuni le 18 mars 2021 a proposé de prolonger de manière exceptionnelle le mandat des 9 membres initialement sortants en 2021 jusqu'à la prochaine AG reportée au 2 juin 2022, sauf demande contraire des intéressés eux-mêmes, à conserver leur droit de terminer leur mandat en septembre 2021. La proposition a été adoptée à l'unanimité du nombre de votants.

sortant en 2022	Sortant en 2023	Sortant en 2025
1 ALLALI Catherine	10 BOUDJEMAA Karim	19 DESIGNE Fanny
2 GOURVENENEC Anne-Sophie	11 CAMMAL Clotilde	20 DUBOIS Florence
3 MANDOUZE Catherine	12 CHAZELAS Laurent	21 ICHARD Françoise
4 POBLETE Monique	13 DESAUBRY Christine	22 KEISER-WEBER Gaby
5 REDONDO Richard	14 DESCAMPS-BAL Mélaine	23 LAVARENNE Suzanne
6 ROULLET-VAYSSETTE Caroline	15 ESPOSITO Christiane	24 LE MEZEC Véronique
7 THIBODOT Mireille	16 GAROUSTE Patricia	25 NONNE-BARRAULT Martine
8 TIXIER Monique	17 GILMANT Nathalie	26 PEQUIGNOT Geneviève
9 VETTER Odile	18 PASCAUD Bertrand	27 TRAMONI Daniel

CA de 27 administrateurs

En tenant compte des 9 sortants et de 3 administrateurs demandant à quitter leur fonction avant la fin de leur mandat.

☞ **12 postes seraient à pourvoir.**

8. FICHE DE POSTE	<h2 style="text-align: center;">ADMINISTRATEUR DE L'AFPEN</h2>	 <small>Association Française des Psychologues de l'Education Nationale</small>										
<p style="text-align: center;">Les statuts associatifs définissent les modalités de nomination aux fonctions d'administrateur de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale.</p>												
CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Conseil d'Administration de l'AFPEN sera composé de 27 personnes pour la mandature 2022-2023. Le CA est renouvelable par tiers tous les deux ans lors de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sont élus pour 3 mandatures. Le Conseil d'Administration organise la vie associative de l'AFPEN entre deux AG. Tout membre actif (art. 7 des statuts) peut présenter sa candidature au Conseil d'Administration. ▪ Les administrateurs sortants peuvent être rééligibles en présentant une nouvelle candidature. ▪ Le Conseil d'Administration se réunit deux ou trois fois habituellement à Paris, du mercredi ou jeudi au samedi. ▪ Les frais liés à la fonction d'administrateur de l'AFPEN sont pris en charge par l'association (trajets, hébergements, repas) selon le tarif défini dans le règlement intérieur. ▪ Les membres élus s'engagent à participer à chaque CA, à respecter le cadre de travail, à s'investir dans le(s) groupe(s) en apportant leurs compétences, à se former en fonction des besoins du fonctionnement associatif. ▪ Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau National. ▪ Le candidat choisit au moins un Pôle principal de travail. Le responsable d'un pôle est en lien direct avec le Bureau National. 											
MISSIONS	<p>Selon les pôles choisis, l'administrateur de l'AFPEN sera amené :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à participer à la mise en œuvre des motions (positionnement politique, problématiques professionnelles, relations partenaires, représentations associatives...). ▪ à intervenir dans des fonctions d'administration de l'association (finances, secrétariat, communication, publications, gestion, adhésions, fichiers, site internet, réseaux sociaux, relations délégués départementaux ...). ▪ à analyser et gérer les problématiques associatives (fonctionnement, communications et aides en régions et auprès des délégations...). ▪ 											
PÔLES	<p>L'association fonctionne par pôles :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; padding: 5px;"> Pôle Communication et Publication <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication : site, groupe de discussions, réseaux sociaux, mailing et courrier postal du siège social, permanence téléphonique... ▪ Publication : Lettre AFPEN, revue avec articles et témoignages, livres... </td> <td style="width: 80%; padding: 5px;">  </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> Pôle Relations Internes : relations Délégués Départementaux, adhérents lien CA/BN, préparation de congrès ... </td> <td style="padding: 5px;">  </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> Pôle Administration : finances, secrétariats, adhésions, abonnements, fichiers ... </td> <td style="padding: 5px;">  </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> Pôle Relations Externes : International, relations institutionnelles et politiques, congrès, Réunion Collectif RASED, partenaires associatifs, professionnels et syndicaux... </td> <td style="padding: 5px;">  </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> Pôle Pratiques Professionnelles : Déontologie, éthique, formation, veille actualités, lien chercheurs... </td> <td style="padding: 5px;">  </td> </tr> </table>	Pôle Communication et Publication <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication : site, groupe de discussions, réseaux sociaux, mailing et courrier postal du siège social, permanence téléphonique... ▪ Publication : Lettre AFPEN, revue avec articles et témoignages, livres... 		Pôle Relations Internes : relations Délégués Départementaux, adhérents lien CA/BN, préparation de congrès ...		Pôle Administration : finances, secrétariats, adhésions, abonnements, fichiers ...		Pôle Relations Externes : International, relations institutionnelles et politiques, congrès, Réunion Collectif RASED, partenaires associatifs, professionnels et syndicaux...		Pôle Pratiques Professionnelles : Déontologie, éthique, formation, veille actualités, lien chercheurs...		
Pôle Communication et Publication <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication : site, groupe de discussions, réseaux sociaux, mailing et courrier postal du siège social, permanence téléphonique... ▪ Publication : Lettre AFPEN, revue avec articles et témoignages, livres... 												
Pôle Relations Internes : relations Délégués Départementaux, adhérents lien CA/BN, préparation de congrès ...												
Pôle Administration : finances, secrétariats, adhésions, abonnements, fichiers ...												
Pôle Relations Externes : International, relations institutionnelles et politiques, congrès, Réunion Collectif RASED, partenaires associatifs, professionnels et syndicaux...												
Pôle Pratiques Professionnelles : Déontologie, éthique, formation, veille actualités, lien chercheurs...												
CONTACT	<p>L'adhérent, qui souhaite intégrer le Conseil d'Administration, fait «<i>acte de candidature</i>» auprès de sa délégation départementale ou bien auprès du siège social: siege.social@afpen.fr en suivant les indications portées dans ce présent document.</p>											

9. Candidature au CA

Assemblée Générale AFPEN
Jeudi 2 juin 2022
Congrès Toulon

L'enregistrement des actes de candidature se fait par voie électronique en suivant le lien ci-dessus :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdnc5cDWEG7APgLwpe60kYWdIY88JzB4JzTK9algKJcT7oSNg/viewform>

L'adhérent qui souhaite intégrer le Conseil d'Administration, fait « **acte de candidature** » soit

- par l'intermédiaire de sa délégation départementale, en renseignant le formulaire électronique.
- soit en demandant au DD ou au siège social le lien électronique permettant l'enregistrement de sa candidature.

✓ **Une candidature peut être déposée jusqu'à l'ouverture de l'AG le 2 juin 2022.**

- ☞ L'enregistrement des candidatures n'est effective que lorsque le serveur de la plateforme le confirme par le message suivant « **Merci de votre candidature. Elle est maintenant enregistrée** ».
 - ☞ Une copie de votre candidature vous sera adressée sur votre adresse E-mail.
- 😊 **n'oubliez pas de la renseigner dans le formulaire.**



Une question ? besoin de guidance ?



Richard Redondo : 06 17 05 25 79



siege.social@afpen.fr

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira soit le jeudi 2 juin 2022 en fin d'après-midi, et/ou le vendredi 3 juin 2022 sur la pause de midi (repas compris), pour l'élection de la présidence et du Bureau National.
Le nouveau Bureau National devrait se réunir le samedi 4 juin 2022 de 14h à 17h.
Les candidats élus à ces instances devront assister à ces réunions.

10.1 Fiche de remboursement Délégué Départemental

Assemblée Générale AFPEN
Jeudi 2 juin 2022
Congrès Toulon

Chèque ou Virement :	Date :	Date :	Montant :	VA006
(Réservé à la trésorerie)				
Délégué départemental		N° du département :		
Nom :				
Prénom :				
Adresse (domicile) :				
Code postal + Ville :				

	Frais engagés	Remboursement
TRANSPORT (1 AR tarif économique)		
HEBERGEMENT (1 nuitée)		
RESTAURATION 1 Dîner		
1 petit déjeuner		
Total		

PRINCIPE DU REMBOURSEMENT :

Le remboursement sera dû sous réserve de l'envoi impératif du PV de la réunion départementale préparatoire à l'AG de congrès.

Et au vu de l'émarginement sur place.

Un aller-retour base SNCF, tarif promotionnel, du domicile à Toulon

☞ Se renseigner auprès de la SNCF sur conditions tarifaires (Prem's ...).

Hébergement et restauration avec un maximum plafonné au forfait AFPEN

(Hébergement : 60€ maximum ; petit-déjeuner : 7€ ; repas : 20€)

Précision : pour les domiciliations éloignées, remboursement des frais à hauteur du remboursement métropolitain le plus élevé.

Demande de remboursement à effectuer au plus tard deux mois après la manifestation

☞ Aucun remboursement ne peut être effectué sans factures justificatives + cette fiche renseignée.

Date :

Signature :

Fiche à renvoyer avec les factures à :

AFPEN : Trésorerie AFPEN (chez Richard REDONDO) 110 Traverse de la penne 13 011 MARSEILLE

Renseignements : tresorerie@afpen.fr

10.2 Fiche de remboursement Représentant à l'AG

Assemblée Générale AFPEN
Jeudi 2 juin 2022
Congrès Toulon

Chèque ou virement :	Date :	Date :	Montant :	VA006
(Réservé à la trésorerie)				
Représentant au congrès			N° du département :	
NOM :				
Prénom :				
Adresse (domicile) :				
Code postal + Ville :				

	Frais engagés	REMBOURSEMENT
TRANSPO RT (1 AR 2ème classe)		
HEBERGEMENT (1 nuitée)		
RESTAURATION 1 Dîner		
1 petit déjeuner		
Total		

PRINCIPE DU REMBOURSEMENT :

- Le remboursement sera dû sous réserve de l'envoi impératif du PV de la réunion départementale préparatoire à l'AG de congrès. et sous réserve de présence effective et émargement sur place.
- Un aller-retour base SNCF, tarif promotionnel, du domicile à Toulon
 - Se renseigner auprès de la SNCF sur conditions tarifaires (Prem's ...)
- Hébergement et restauration avec un maximum plafonné au forfait AFPEN
 - (Hébergement : 60€ maximum ; petit-déjeuner : 7€ ; repas : 20€)

Précision : pour les domiciliations éloignées, remboursement des frais à hauteur du remboursement métropolitain le plus élevé.

Demande de remboursement à effectuer au plus tard deux mois après la manifestation

Aucun remboursement ne peut être effectué sans factures justificatives + cette fiche

Date :

Signature :

Fiche à renvoyer avec les factures à :

AFPEN : Trésorerie AFPEN (chez Richard REDONDO) 110 Traverse de la penne 13 011 MARSEILLE

Renseignements : tresorerie@afpen.fr

Laurent Chazelas, président.

à Madame la rectrice, Monsieur le recteur de l'académie de _____

Objet : demande de facilitation d'autorisations d'absences pour participation au congrès de l'AFPEN

Madame la Rectrice, Monsieur le recteur,

L'AFPEN organise depuis de très nombreuses années un congrès associatif et scientifique. Cette année, après Nice en 2013, Angers en 2015, Montpellier en 2017 et Deauville en 2019, il se déroulera du 1er au 4 juin 2022 à Toulon.

Ce congrès scientifique se tient tous les deux ans. Il est placé sous le Haut Patronage de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale.

Vous trouverez le programme de cette manifestation en annexe. Vous pourrez en apprécier la variété et la richesse des thématiques abordées et son caractère formateur pour nos collègues psychologues.

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la facilitation de délivrance des autorisations d'absences nécessaires pour les psychologues de l'éducation nationale de votre académie qui souhaiteraient se rendre à ce congrès.

En espérant que cette requête pourra être prise en considération, je vous assure, Madame la Rectrice, Monsieur le recteur, de l'expression de mon plus profond respect.

Fait à Nice, le 28 janvier 2022,

Laurent Chazelas,
Président de l'AFPEN



Informations pratiques Congrès associatif congrès AFPEN Toulon 2022

Les administrateurs du CA sont invités à prendre leurs dispositions pour arriver pour 14h à Toulon le mercredi 1^{er} juin 2022.

La **réunion des délégués départementaux** et l'**Assemblée Générale** se dérouleront sur le lieu du congrès scientifique :

**Palais des Congrès Neptune
Place de Besagne
TOULON**



- **La réunion des Délégués Départementaux** se tiendra le :
Mercredi 1^{er} juin à partir de 14h00, accueil à partir de 13h30.
- **L'Assemblée Générale associative** se tiendra le :
Jeudi 2 juin à partir de 9h00, accueil à partir de 8h30.

Déjeuner du jeudi 2 juin 2022 :

Compte-tenu du délai très court entre la fin de l'AG et l'ouverture du congrès scientifique, le déjeuner sera organisé par l'AFPEN et pris en charge pour les DD, les représentants au congrès ainsi que les administrateurs du CA.

- **Le Congrès scientifique :**
Ouverture Jeudi 2 juin 14h00, accueil à partir de 12h30.



Palais Neptune Toulon :

- ✓ **Train** : gare TGV rénovée, en centre-ville et à 10 minutes à pied du Palais des Congrès Neptune.
3h40 de Paris
- ✓ **Autoroute** : le Palais des Congrès Neptune est signalé à toutes les entrées de la ville
- ✓ **Air** : Aéroport Toulon-Hyères à 15 km. Aéroport international Marseille-Provence à 100 km, Aéroport international Nice Côte d'Azur à 150 km. Nombreux parkings en sous-sol.

PLANNING / ECHEANCIER

Mandature AFPEN septembre 2019 – septembre 2021 / juin 2022

☞ Prolongation jusqu'au congrès AFPEN Toulon reporté à juin 2022

Mise à jour 25 janvier 2022

Mois	Date	Objet (Relations AFPEN -organisations partenaires (Italique mauve)
SEPTEMBRE 2019	2	BN visio préparatoire au congrès associatif
	3 - 6	<i>Congrès SFP</i>
	9	CA visio préparatoire au congrès associatif
	18	Réunion des DD Deauville
	19	AG AFPEN Deauville
	19 - 21	Congrès AFPEN Deauville
	28	<i>CerédéPsy</i>
OCTOBRE 2019	2	<i>Réunion du G9</i>
	3	BN visio
	17 - 19	<i>Colloque FNAMÉ Niort</i>
	19	<i>CerédéPsy</i>
NOVEMBRE 2019	4	<i>Etats Généraux du COFRADE</i>
	5	BN visio
	12	BN Paris
	13 – 16	CA Paris
	20	<i>Journée formation « bien être... » inter organisationnelle Paris</i> <i>Journée des droits de l'enfant</i>
	27	<i>G10</i>
	29	<i>SFP</i> <i>CerédéPsy</i>
	30	<i>CA SFP</i>
DECEMBRE 2019	9	BN visio
	13	<i>CerédéPsy</i>
	18	Rencontre des stagiaires Psy EN centre formation Lille G10
JANVIER 2020	7	BN visio
	8	Rencontre des stagiaires Psy EN centre formation Aix
	31	BN Visio
FEVRIER 2020	1	BN Paris
	8	<i>CerédéPsy</i>
	20	<i>Audience pour cours des comptes</i>
	4	BN Visio

MARS 2020	5	<i>Audience Assemblée Nationale Harcèlement</i>
	7	<i>CerédéPsy</i>
	11	<i>G 10</i>
	14	<i>CEPE AG</i>
	18	Rencontre des stagiaires Psy EN centre formation Lyon
MARS 2020 <i>Confinement COVID-19</i>	23	BN visio CA visio
	26	BN Visio
	27	BN Visio
	31	Rencontre Visio des stagiaires Psy EN centre formation Rennes
AVRIL 2020	1	Rencontre Visio des stagiaires Psy EN centre formation Bordeaux CA visio
	6	BN visio
	8	CA visio
	9	<i>SFP</i>
	21	BN Visio
	29	Webinaire 1 - AFPEN
	30	<i>Réunion visio AFPEN – AME – FNAREN</i> CA visio
MAI 2020	4	Réunion visio CA / comité organisation congrès Toulon <i>Réunion visio DGESCO</i>
	5	<i>Réunion visio collectif RASED</i> BN visio
	6	Webinaire 2- AFPEN <i>Visio CerédéPsy</i>
	7	SFP
	12	BN visio
	14-15	CA visio
	16	<i>Visio CerédéPsy</i> <i>AG CEPE</i>
	20	<i>Réunion DGESCO</i>
JUIN 2020	3	<i>Réunion Collectif RASED</i>
	6	<i>CerédéPsy Visio</i>
	10	BN visio <i>G10</i>
	16	CA visio
	17	<i>G10</i>
	18	<i>HCFEA Visio</i>
	24	<i>G10</i>
	30	CA visio Présentation congrès Toulon comité d'organisation

Juillet 2020	2	<i>HCFEA Visio</i>
	4	<i>CerédéPsy</i>
	16	<i>Visio Assemblée Nationale</i>
AOUT 2020		
SEPTEMBRE 2020	4	<i>CerédéPsy distanciel</i>
	21	<i>Rencontre Ministère santé Paris PCO 0-6 ans / TND / CMPP</i>
	25	<i>Réunion du Réunion Collectif RASED</i>
	26	<i>Groupe de Travail Visio Ministère santé & école inclusive (TDN) Colloque FCPE Angers</i>
	30	<i>Réunion du G10 distanciel BN visio</i>
OCTOBRE 2020		
	1er	<i>- colloque FNAME Nantes - réunion du G10 (visio)</i>
	4	<i>Colloque AGSAS Paris Visio MEN directeurs centre de formation / AFPEN</i>
	7	<i>Réunion APAJ Journée de formation ANPEC Calais</i>
	8 – 9	<i>BN Paris</i>
	12	<i>CerédéPsy distanciel</i>
	14	<i>G10 visio</i>
	16	<i>HCFEA Visio</i>
NOVEMBRE 2020		
	2	<i>Réunion visio CéRédéPSY</i>
	3	<i>2^{ème} Réunion Visio Ministère Santé projet circulaire PCO 7 - 12</i>
	4	<i>G10</i>
	9	<i>Réunion visio préparation Réunion Forum RASED 2021</i>
	11	<i>CA CEPE</i>
	16	<i>Réunion visio CéRédéPSY</i>
	13	<i>HCFEA Visio</i>
	18	<i>Réunion DD en visio</i>
	19	<i>Réunion SFP Rencontre visio centre de formation Bordeaux BN visio</i>
	24	<i>HCFEA Visio</i>
	25	<i>Réunion DGESCO / G10 BN Visio</i>
	25 - 27	<i>CA visio Confinement</i>
	26	<i>Réunion visio Réunion Visio Ministère Santé PCO 0-6 ans / TND / CMPP</i>
	28	<i>CéRédéPSY Réunion visio</i>
	30	<i>CéRédéPSY Réunion visio</i>
	1	<i>Rencontre SNP / AFPEN</i>

DECEMBRE 2020	2	<i>G10</i> <i>Réunion CEPE</i>
	3	<i>Réunion SFP</i>
	5	<i>AG CEPE</i>
	10	BN visio
	12	<i>Webinaire SFP</i>
	14	<i>Réunion visio préparation Réunion Forum RASED 2021</i> <i>Réunion visio CéRédéPSY</i>
	15	<i>Réunion SNP / AFPEN</i>
	16	<i>G10</i> <i>Réunion CA CEPE</i> Réunion DD visio en quatre groupe
	17	<i>HCFEA Visio</i>
	20	<i>CéRédéPSY Réunion visio</i>
JANVIER 2021	4	<i>CéRédéPSY Réunion visio</i>
	6	<i>G10</i> Réunion des DD restitution des quatre groupes BN AFPEN
	11	<i>CéRédéPSY Réunion visio</i>
	14	Webinaire AFPEN Adhérents. Mme Catherine Weismann-Arcache
	16	<i>AG SFP</i>
	18	<i>Réunion Forum RASED</i>
	20	BN AFPEN <i>G10</i>
	23	<i>CéRédéPSY Réunion visio</i>
	25	<i>CéRédéPSY Réunion visio</i>
	27	<i>G10</i> <i>Rencontres directeurs centre de formation / AFPEN</i> <i>Réunion Collectif RASED</i>
FEVRIER 2021	29	<i>AG CEPE</i>
	2	<i>HCFEA distanciel</i>
	3	Réunion visio DD
	10	BN AFPEN
MARS 2021	24	Rencontre du centre de formation de Lyon
	1-2	<i>Colloque FNAME Nantes</i>
	3	Réunions DD
	8	<i>Réunion Forum RASED</i>
	17 - 19	BN visio <i>Réunion du G10</i>
	18-19	CA AFPEN visio
	27	<i>Cérédépsy distanciel</i>

	29	BN visio <i>Réunion Forum RASED</i>
	31	<i>Réunion Collectif RASED</i>
AVRIL 2021	7	<i>Cérédépsy distanciel</i>
	8	CA visio
	10	<i>CA SFP distanciel</i>
	19	<i>Cérédépsy distanciel</i>
	21	<i>CA CEPE</i>
	23	<i>Cérédépsy distanciel</i>
	28	<i>G10</i>
	29	<i>Cérédépsy distanciel</i>
MAI 2021	3	BN visio <i>Groupe maternel distanciel</i>
	5	<i>Cérédépsy distanciel</i>
	6	<i>HCFEA distanciel</i>
	18	<i>Réunion Forum RASED</i>
	19	<i>Réunion Collectif RASED</i>
	20	<i>Audition droits des enfants Paris</i>
	24	<i>AG CEPE</i>
	26	<i>Réunion Collectif RASED</i> <i>Webinaire 2 AFPEN</i>
	28	<i>Cérédépsy distanciel</i> <i>CA CEPE</i>
	29	<i>Cérédépsy distanciel</i>
JUIN 2021	30	<i>Réunions groupe 1^{er} degré distanciel</i>
	1	CA visio
	2	BN visio
	3	<i>Cérédépsy distanciel</i>
	5	<i>Présentation du code de déontologie Paris</i>
	9	<i>Représentation laboratoire LAPSYDE Paris</i>
	17 - 19	BN Marseille – Toulon
	24	<i>AG CEPE</i>
JUILLET 2021	29	<i>HCFEA Visio</i>
	2	<i>HCFEA Visio</i>
	8	<i>AG CEPE</i>
	13 - 16	<i>Congrès annuel ISPA (Nicosie Chypre (report de juillet 2020)</i>

AOÛT 2021	30	Réunion PCO 7 – 12 ans distanciel
SEPTEMBRE 2021	2	BN visio
	3	AG CEP-Enfance
	9	HCFEA distanciel Cérédépsy distanciel
	10	Comité d'animation CEP-enfance
	13	Groupe de travail TND interprofessionnel présentiel Paris
	13-14	Journées d'études ANPEC Le Croisic
	15	Rencontre CFPsyEn Lille
	17	Réunion partenaires 1 ^{er} degré
	21	Rencontre CFPsyEn Bordeaux
	22	Réunion PCO 7 – 12 ans Paris
	17	Réunion SNP
	20	Réunion Forum RASED
	21 - 24	21 – 24 - Arles 68 ^{ème} journées études ApsyEN -
	21 - 25	Reporté en juin 2022 – congrès Toulon
	22	Groupe de travail PCO 7 – 12 présentiel Paris
	28	Réunion HCFEA distanciel
	29	BN présentiel Paris
	30 – 1er	CA présentiel Paris
OCTOBRE 2021	2	Journée des DD présentiel Paris
	4	RDV AFPEN / Bruno Studer député
	6	Réunion Collectif RASED
	8	Audition APPEN au sein du CEP-Enfance cabinet Adrien Taquet
	9	Marche CEP-Enfance Paris
	15	Rencontre CFPsyEn Rennes Réunion PCO - distanciel
	17	G10
	18	BN AFPEN Visio BN SFP visio
	19	Groupe de travail interprofessionnels TDN présentiel Paris
	23	SFP Paris
NOVEMBRE 2021	15	Groupe de travail interprofessionnels TDN Paris
	16	AG CEP-Enfance
	17	Réunion Collectif RASED

		<i>Réunion partenaires 1^{er} degré Paris</i>
	18	BN visio
	19	<i>présentation rapport défenseur des droits de l'Enfant réunion HCFEA pour CEPE</i>
	20	<i>CerédéPsy – code de déontologie - Paris</i>
	22	<i>Réunion préparation forum RASED</i>
	23	<i>Rapporteur des droits des enfants</i>
	22	<i>Réunion Forum RASED</i>
	24	<i>Commission député</i>
	27	<i>Journée CNCDP</i>
	26	<i>Journée AFPSSU</i>
DECEMBRE 2021	1er	CA visio
	4	<i>FORUM RASED</i>
	6	<i>Comité d'animation du CEPE</i>
	7-10	<i>Congrès SFP</i>
	9	<i>Représentation Santé public France - distanciel</i>
	13	<i>CEPE Réunion partenaires 1^{er} degré - distanciel</i>
	15	<i>G10</i>
JANVIER 2022	7 - 8	BN présentiel Paris
	10	<i>AG CEPE</i>
	12	<i>Représentation Santé public France Enabee - étude nationale sur le bien-être des enfants</i>
	19	BN présentiel Paris
	20-22	CA présentiel Paris
	14	Rencontre CFPsyEn Lyon
	20	<i>Forum CEPE</i>
FEVRIER 2022	2	BN visio
	3	Réunion visio DD prépa congrès
MARS 2022		
	16	Rencontre CFPsyEn Paris
AVRIL 2022	30 - 2	BN présentiel
	1-2	BN présentiel
	6	Rencontre CFPsyEn Nancy

MAI 2022		
	31 – 1er	BN Toulon
JUIN 2022	1	BN – réunion des DD - CA
	2	Réunions de DD Toulon
	2 - 4	AG associative AFPEN Congrès AFPEN
JUILLET 2022	6-10	<i>Congrès ISPA – Leuven Belgique</i>

Glossaire

AFPEN	Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale
AGSAS	Association des Groupes de Soutien Au Soutien
ANAPsyPE	Association nationale des psychologues pour la petite enfance
APPEA	Volet psychologique du GEVA
ApsyEN – EDCO	Association des Psychologues et de Psychologie de l'Éducation nationale, ex-ACOP-F Éducation, Développement et Conseil en orientation scolaire et professionnelle
CEPE	Construire Ensemble la Politique de l'Enfance
CERéDéPsy	Construire ensemble la réglementation du code de déontologie des psychologues
CNCDP	Commission Nationale Consultative de Déontologie Des Psychologues
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COFRADE	COncil FRançais des Associations pour les Droits de l'Enfant
COFRADEC Europsy	COmité FRAncais de DElivrance de la Certification Europsy
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire
DGRH	Direction Générale Des Ressources Humaines (Éducation nationale)
EFPA	European Federation of Psychologists' Associations
ESPCT	European School Psychologist Training Center
EUROPsy	Certification européenne en psychologie
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'élèves
FFPP	Fédération Française de Psychologues et de Psychologie
FNAME	Fédération Nationale des Associations de Maîtres E
FNAREN	Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale
GEVA	Guide EVALuation
GIREDEP	Groupe Inter organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues
ICAP	International Congress of Applied Psychology
IGEN	Inspecteur Général de l'Éducation Nationale
ISPA	International School Psychology Association
SFP	Société Française de Psychologie
SNMPMI	Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile